

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT**



**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du
Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Inspecteur de
l'Éducation Populaire de la Jeunesse et des Sports**

Thème

**COOPERATION MULTILATERALE ET
POLITIQUES DE JEUNESSE AU SEIN
DE LA FRANCOPHONIE**

M002-09

présenté par
Poulo DIAO

sous la direction de
Monsieur Moussé Dior DIOP,
Inspecteur de la Jeunesse

9^{ème} Promotion : 2000-2002

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT**



**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du
Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Inspecteur de
l'Éducation Populaire de la Jeunesse et des Sports**

Thème

**COOPERATION MULTILATERALE ET
POLITIQUES DE JEUNESSE AU SEIN
DE LA FRANCOPHONIE**

présenté par
Poulo DIAO

sous la direction de
Monsieur Moussé Dior DIOP,
Inspecteur de la Jeunesse

9^{ème} Promotion : 2000-2002



DEDICACE

Je dédie ce travail à tous les enseignants qui, de l'école maternelle à l'INSEPS ont participé à ma formation.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements et ma profonde gratitude à :

- ❖ Toute ma famille pour son soutien moral sans cesse renouvelé,
- ❖ Mon encadreur Monsieur Moussé Dior DIOP qui a su faire preuve de disponibilité à tous les niveaux,
- ❖ Messieurs Ibrahima Amadou DIA et Ousmane SANE pour leur loyauté et leur goût du travail, ainsi qu'à tout le personnel enseignant et administratif de l'INSEPS
- ❖ Mes condisciples et amis du département de philosophie et de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques : Abdoulaye BAH, Yaya BODIAN, Modou FALL, Khar DIOUF, Bacary Domingo MANE, Gora MBAYE, Mamadou DIACKO, Doyen NDIAYE, Seydou Nourou SALL, Abdoul Aziz SARR pour leur sincère affection,
- ❖ Mes amies Khardiata FALL, Marième Youm, Adjaratou Awa DIEYE et Oulèye DIALLO pour leur fidélité,
- ❖ Toute la 9^e promotion des élèves- inspecteurs de l'INSEPS,
- ❖ Tous les élèves-professeurs de l'INSEPS
- ❖ A Monsieur Mansour SY de la CONFEJES dont le concours m'a été précieux et à toute l'équipe de la CONFEJES, de la CONFEMEN, de l'AUF et de la Commission nationale pour la Francophonie,
- ❖ A toutes les secrétaires de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes qui ont participé à la réalisation matérielle de ce travail.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.1
---------------------------	-----

CHAPITRE I : CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

Section 1 : Elucidation Conceptuelle	p.3
---	-----

<i>Paragraphe 1 : La notion de « coopération multilatérale »</i>	p.3
---	-----

A) Définition de la coopération internationale.....	p.3
---	-----

B) La forme multilatérale de la coopération internationale.....	p.4
---	-----

<i>Paragraphe 2 : Les notions de « jeunesse » et de « politique de jeunesse »</i>	p.5
--	-----

A) La notion de « jeunesse ».....	p.5
-----------------------------------	-----

B) Le concept de « politique de jeunesse ».....	p.7
---	-----

<i>Paragraphe 3 : La notion de « Francophonie »</i>	p.8
--	-----

Section 2 : La coopération multilatérale francophone dans le domaine de la jeunesse : objectifs, fondements et acteurs	p.12
---	------

<i>Paragraphe 1 : Les objectifs</i>	p.12
--	------

<i>Paragraphe 2 : Les fondements</i>	p.13
---	------

<i>Paragraphe 3 : Les acteurs</i>	p.14
--	------

A) Présentation des acteurs de la coopération multilatérale francophone...p.14
--

B) Les acteurs intervenant dans le secteur de la jeunesse.....p.16
--

CHAPITRE II : LES PROGRAMMES DEVELOPPES PAR LES ACTEURS DE LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE EN MATIERE DE JEUNESSE

Section 1 : Le rôle des Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement	p.18
--	------

Section 2 : Les programmes de la CONFESJES	p.22
---	------

<i>Paragraphe 1 : Les programmes de la période allant de 1994 à 1998</i>	p.22
---	------

<i>Paragraphe 2 : Les programmes de la période allant de 1999 à 2001</i>	p.25
---	------

Section 3 : Les programmes des autres structures francophones	p.30
--	------

<i>Paragraphe 1 : Les programmes de la CONFEMEN</i>	p.30
--	------

<i>Paragraphe 2 : Les programmes de l'AIF</i>	p.31
--	------

Paragraphe 3 : Les programmes de l'AUF.....p.33

CHAPITRE III : L'IMPACT DES PROGRAMMES DE COOPERATION MULTILATERALE SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE DES PAYS DE LA FRANCOPHONIE

Section 1 : Impact des programmes de la CONFEJES.....p.39

Paragraphe 1 : Les programmes de la période allant de 1994 à 1998.....p.39

Paragraphe 2 : Les programmes de la période allant de 1999 à 2001.....p.41

Section 2 : Impact des programmes des autres structures.....p.51

Paragraphe 1 : Impact des programmes de la CONFEMEN.....p.51

Paragraphe 2 : Impact des programmes de l'AIF.....p.52

Paragraphe 3 : Impact des programmes de l'AUF.....p.55

CHAPITRE IV : LIMITES DE L'IMPACT DE LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE ET RECOMMANDATIONS

Section 1 : Les limites.....p.62

Paragraphe 1 : Limites de l'impact des programmes de la CONFEJES.....p.62

Paragraphe 2 : Limites de l'impact des programmes des autres structures.....p.66

Paragraphe 3 : Autres limites de cette coopération dans son ensemble.....p.68

Section 2 : Recommandations.....p.70

Paragraphe 1 : Recommandations à l'endroit de la CONFEJES.....p.70

Paragraphe 2 : Recommandations à l'endroit des autres structures.....p.73

Paragraphe 3 : Recommandations concernant la coopération multilatérale francophone dans son ensemble.....p.75

CONCLUSION.....p.77

BIBLIOGRAPHIE.....p.79

INTRODUCTION

L'un des problèmes qui se posent avec acuité à l'humanité demeure celui de la jeunesse. Les problèmes les plus fondamentaux auxquels celle-ci est confrontée sont relatifs à l'exercice de droits reconnus : il s'agit des problèmes d'éducation, de santé, de loisir, de protection ; et des problèmes relatifs à la conjoncture : drogue, chômage, délinquance, discrimination.

Face à cette situation des jeunes qui, par ailleurs, ont un poids démographique très important à travers le monde (519 millions d'hommes et 493 millions de femmes âgés de 15 à 24 ans selon les estimations des Nations Unies en 1990), la plupart des gouvernements ont tenté de trouver des solutions en mettant en place des programmes ou des politiques de jeunesse.

Aujourd'hui, l'une des caractéristiques principales des politiques de jeunesse est leur multiplicité et leur diversité. Il n'y a donc pas une, mais des politiques de jeunesse prenant en considération des catégories d'âges différentes, des catégories sociales différentes.

Il convient de noter qu'à l'instar de toutes les politiques publiques, la formulation et la mise en place des politiques de jeunesse relèvent du droit souverain de chaque nation. Ce droit s'exerce conformément aux objectifs et aux besoins nationaux et sans ingérence extérieure. C'est dire donc que dans chaque pays, c'est aux autorités nationales qu'incombe la responsabilité des programmes ou des politiques de jeunesse. Néanmoins, la coopération internationale a un rôle important à jouer en la matière. En effet, dans ce monde interdépendant qui est le nôtre, il n'est ni possible, ni réaliste d'essayer de résoudre les problèmes isolément. Aussi, les problèmes de jeunesse étant des problèmes à caractère international, exigent-ils une prise de conscience et des actions à l'échelle internationale.

Relativement à cette nécessité d'une coopération internationale dans le domaine de la jeunesse, elle est prise en compte dans le cadre de plusieurs structures de coopération à travers le monde. Et de ce point de vue, c'est l'Organisation des Nations Unies, dont la vocation unique est de faire se rencontrer des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des particuliers du monde entier pour œuvrer ensemble à la solution des problèmes à long terme de l'humanité, qui dégage les fondements, les principes et les objectifs de la coopération en matière de jeunesse de façon générale. Il appartient par la suite aux organisations régionales et sous-régionales d'adapter ces principes et ces objectifs onusiens au contexte socio-culturel, économique, politique de chaque continent.

Mais ces organisations régionales et sous-régionales ne sont pas seules habilitées à jouer un rôle dans la coopération internationale à côté de l'ONU. Car,

Car, d'autres organisations réunies sur la base d'affinité ou de communauté d'intérêts peuvent y participer. C'est dans ce cadre que s'inscrit la Francophonie qui demeure un espace de coopération dont la langue française constitue le vecteur.

A l'instar de ce qui se passe à travers le monde, les jeunes des pays de la Francophonie représentent un poids démographique important (plus de 85 millions de jeunes de 15 à 24 ans selon les estimations des Nations unies de 1992) et sont confrontés à des problèmes qui sont pris en charge par les différents Etats certes, mais aussi par la coopération internationale francophone notamment sous sa forme multilatérale, qui influe beaucoup sur les politiques de jeunesse mises en œuvre par les Etats francophones. C'est justement cet espace de coopération francophone et ses actions en matière de jeunesse qui suscitent notre réflexion. Cette coopération multilatérale francophone dans le domaine de la jeunesse, comment se présente-t-elle? Quel impact a-t-elle sur les politiques de jeunesse des pays de la Francophonie?

Ce travail sera abordé suivant un plan à quatre chapitres.

Dans le premier chapitre, nous ferons des considérations générales sur la coopération multilatérale francophone concernant la jeunesse. A cet effet, une section sera consacrée à l'éclairage des concepts de « coopération multilatérale », de « jeunesse », de « politique de jeunesse », de « Francophonie » ; une autre aux objectifs, aux fondements et aux acteurs de cette coopération.

Dans le chapitre II, nous exposerons les programmes mis en œuvre dans le cadre de cette coopération par les différents acteurs.

Ces programmes présentés, nous serons alors en mesure, sur la base des réalisations enregistrées, d'apprécier l'impact qu'ils ont eu sur les politiques de jeunesse des pays de la Francophonie dans le chapitre III.

Dans le chapitre IV, nous montrerons les limites d'une telle coopération et ferons quelques suggestions.

CHAPITRE I

CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

Dans ce chapitre, nous comptons présenter les objectifs, les principes et les acteurs de la coopération multilatérale francophone relative à la jeunesse . Mais avant cela, il convient d'abord de clarifier le sujet en élucidant les concepts.

SECTION I : ELUCIDATION CONCEPTUELLE

Cette section vise à éclairer certaines notions clefs pour une meilleure compréhension du sujet. Ainsi, nous allons tour à tour tenter d'étudier les notions de « coopération multilatérale », de « jeunesse », de « politique de jeunesse » et de « Francophonie »

Paragraphe 1 : La notion de « coopération multilatérale »

A) Définition de la coopération internationale

On ne peut comprendre la notion de coopération internationale sans avoir, au préalable cerné celle de « coopération ».

Selon le dictionnaire historique de la langue française, le terme « coopération » a été emprunté comme terme de théologie au dérivé latin chrétien « cooperatio » qui signifie la « part prise à une œuvre commune »¹ (en parlant de la religion). Entré dans l'usage courant, il a pris ultérieurement en 1828 sa spécialisation par calque du terme anglais « cooperation ». Ce dernier est employé par le réformateur Robert Owen (1771-1858) pour désigner sa méthode de gestion des entreprises, fondée sur la répartition du profit en fonction de la participation de chacun. Depuis 1965, le mot signifie certes la politique par laquelle un pays apporte sa contribution au développement d'un autre pays souvent décolonisé, mais aussi, il désigne, de façon plus générale, la collaboration entre des pays désireux d'œuvrer ensemble.

Il apparaît ainsi que le terme de « coopération » a connu une évolution au cours de l'histoire, laquelle lui a conféré un sens large. En effet, de restrictif qu'il était au début avec une signification d'abord théologique, puis économique, le concept a fini par désigner de façon générale toute action de collaboration entre des pays, toute participation des pays à une œuvre commune acquérant ainsi un sens multidimensionnel et international, d'où le concept de « coopération internationale ».

¹ Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, Tome 1, Paris, 2000, p.21.

Cette notion de coopération comporte au moins deux implications.

La première idée à soulever est que la coopération internationale est « fille de la nécessité »². C'est parce que les nations ne peuvent subvenir seules à leurs besoins, ne peuvent régler leurs problèmes au niveau national, ni les problèmes mondiaux de façon séparée, qu'elles ressentent la nécessité d'œuvrer ensemble, chacune apportant sa contribution.

La deuxième implication qu'il convient de souligner est que la coopération suppose la complémentarité. Celle-ci traduit l'existence de réalités différentes qui, par le biais de la coopération sont censées être transcendées pour devenir non pas une raison d'opposition, mais plutôt de conjonction et de renforcement mutuel.

A ce niveau, remarquons que la « coopération internationale » souffre de plus en plus d'une distorsion entre son sens premier de « participation à une œuvre commune » et son emploi pour caractériser non pas des relations d'échanges mutuels, mais plutôt uniquement des relations d'aide, notamment l'aide apportée par les pays industrialisés aux pays en développement. Or, considérer la coopération internationale uniquement sous l'angle de l'aide au développement, c'est la réduire à des relations unilatérales qui excluent la complémentarité, c'est donc refuser de sortir d'une logique d'aide pour entrer effectivement dans une logique de coopération. En un mot, si la coopération internationale peut certes désigner l'aide au développement, d'où le concept de « coopération pour le développement », elle n'est pas uniquement cet octroi unilatéral d'une assistance. Elle englobe la somme des efforts que de multiples acteurs d'horizons divers réalisent, sous les formes les plus variées en vue d'un développement harmonieux. Elle est censée déboucher sur des échanges équitables de capitaux et de ressources, de biens et de services, d'expertises et d'expériences, de modes de vie et de pensée. En un mot, elle suppose des exigences de partenariat, d'échanges mutuels, de dialogue.

Cette coopération internationale s'exprime à travers des formes variées à savoir la forme bilatérale, multilatérale et décentralisée, d'où les expressions de « coopération bilatérale », de « coopération multilatérale », de « coopération décentralisée »

Nous allons donc essayer d'examiner la forme multilatérale sur laquelle porte ce sujet.

B) La forme multilatérale de la coopération internationale

La coopération multilatérale à l'échelle mondiale existe, au niveau institutionnel, depuis la seconde guerre mondiale par l'affirmation de la légitimité

² Henry DESROCHES, *Coopération et développement. Mouvements coopératifs et stratégies de développement*, Paris, PUF, 1964, p. 336.

d'un ordre multilatéral sous l'égide des Etats-Unis. Elle s'est organisée au plan monétaire : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), Fonds Monétaire International (FMI)... ; commercial : General Accords on Trades and Tarifs (GATT...) ; de la défense : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Organisation du Traité de l'Asie du Sud Est (OTASE).

Contrairement à la coopération bilatérale, la coopération multilatérale renvoie à une « forme d'échange qui est particulièrement favorable à une action entre partenaires de tous bords, dans de multiples secteurs »³. Elle n'est pas l'apanage des gouvernements, au contraire, elle passe par une kyrielle d'organismes associatifs, d'organisations non gouvernementales (ONG) même si elle s'exprime, par ailleurs, de façon notable dans les organisations inter-gouvernementales.

Notons aussi que de quelque institution qu'elle émane, la coopération multilatérale doit l'être tant au plan de la conception que de la réalisation donc de l'action.

Toutefois, au niveau de l'action, il n'y a de coopération multilatérale que s'il existe un mécanisme multilatéral qui, lui, suppose trois conditions⁴ :

- un fonds, un instrument financier qui existe quelque part ;
- que ce fonds soit géré, qu'il y ait des projets, donc une structure ;
- que les projets en question soient effectivement mis en œuvre.

Par ailleurs, la coopération multilatérale favorise certaines évolutions dont les plus importantes sont la coordination sur le terrain de même que l'implication des pays bénéficiaires en amont et en aval de tout le processus de collaboration.

Paragraphe 2 : Les notions de « jeunesse » et de « politique de jeunesse »

A) La notion de « jeunesse »

Il serait difficile de donner une définition exacte de la jeunesse. Et, si plusieurs disciplines telles que la sociologie, la psychologie, l'ethnologie, la biologie... ont tenté de cerner ce concept et d'en préciser le contenu, force est d'admettre qu'il n'y a, malgré tout, pas de consensus à ce propos. En effet, les définitions sont multiples et variées car se référant chacune à des réalités socio-

³ Jean-Louis Roger, La coopération à travers le monde, Paris, PUF, 1980, pp. 191-192.

⁴ Jean-Claude Faure, « Les Enseignements de la pratique du multilatéralisme mondial », in La coopération multilatérale francophone, Conférences et débats, éd. Economica, Paris, 1987, p.96.

culturelles différentes, à des préoccupations et des objectifs différents. Ainsi, selon les auteurs, divers critères sont mis en exergue dont les plus importants sont les critères biologiques, les critères psychologiques, et ceux sociologiques.

- Ceux qui définissent la jeunesse par des critères biologiques se réfèrent aux modifications physiologiques qui interviennent à la puberté (aux environs de 12-13 ans) aussi bien chez la fille que chez le garçon : il s'agit notamment du développement des organes génitaux et des autres caractères sexuels secondaires.

Ces transformations marquent le passage de l'enfance à l'âge adulte, faisant ainsi de la jeunesse une étape intermédiaire entre ces deux périodes.

La prise en compte de cette dimension biologique a conduit à considérer la jeunesse comme une catégorie définie selon l'âge. Cet âge est relativement élevé dans les pays en développement où il se situe en général entre 15 et 35 ans, alors que dans les pays développés, il est compris en général entre 14 et 25 ans.

- La jeunesse est aussi définie par des facteurs psychologiques, c'est-à-dire, par des caractères qui lui sont propres et qui sont consécutifs aux modifications biologiques évoquées ci-dessus. Ces traits de caractère de la jeunesse se manifestent par des attitudes ambiguës qui révèlent une certaine ambivalence. C'est la raison pour laquelle, dans cette approche psychologique, l'on peut retrouver deux tendances⁵ : une tendance qui considère la jeunesse de façon négative, en l'occurrence par un excès de spontanéité, une absence de limites, un excès de fougue, une absence de maîtrise de soi, de maturité... ; alors qu'une autre tendance caractérise la jeunesse de façon plutôt positive en mettant en exergue certaines valeurs inhérentes à la jeunesse telles que l'esprit de dépassement, l'abnégation, l'altruisme, la solidarité...

- Quant à la définition qui met l'accent sur les critères sociologiques, elle se réfère en général au processus de socialisation qui intervient chez les jeunes, c'est-à-dire, à l'intégration des rôles sociaux, des valeurs, des normes sociales. Cette socialisation s'effectue par le biais de deux modèles que sont le modèle de l'identification et celui de l'expérimentation⁶.

A travers le modèle de l'identification, les jeunes font un apprentissage de la vie sociale, intègrent les règles en vigueur dans leur société. Cependant, ils expérimentent aussi de nouvelles valeurs à travers le modèle de l'expérimentation qui, par ailleurs, joue un rôle fondamental dans la construction de leur identité et d'autres systèmes de valeurs qui leur sont propres. Cette expérimentation s'effectue notamment entre pairs dans le cadre d'associations ou d'organisations de jeunes qui demeurent de vrais agents de socialisation.

⁵ Diagnostic de la politique nationale de jeunesse du Sénégal, travail d'une équipe de 6 membres coordonné par Moussé Dior DIOP, Août 2001, p.19.

⁶ *ibid*, p.19.

Par critères sociologiques, l'on peut, en outre, entendre la conception que chaque société se fait de la jeunesse selon ses propres repères, ses propres références, ses propres valeurs. De ce point de vue, d'autres critères peuvent être soulignés, qui sont relatifs aux réalités sociales de chaque groupe. A titre d'exemple, on peut retenir le critère de la *responsabilité familiale* telle le mariage dans certaines ethnies et le critère de l'initiation dans les sociétés traditionnelles qui font d'un enfant un adulte (notons que dans ces sociétés traditionnelles, la jeunesse n'est pas une catégorie visible, distincte, mais plutôt un continuum) ; on peut aussi souligner le critère économique qui prédomine dans certains milieux : dans ce cas, c'est surtout l'obtention du premier emploi qui est prise en considération (ce critère marque, précisons-le, la fin de la jeunesse). Mais, avec les difficultés que rencontrent les jeunes pour s'insérer économiquement, l'âge de la jeunesse tend de plus en plus à s'allonger.

Au-delà de ces différents critères, il incombe de mentionner que la jeunesse comporte quelques éléments de caractérisation⁷ qui n'apparaissent pas de façon évidente dans les tentatives d'approche.

- L'on notera à ce propos le caractère mobile, transitoire et instable de la jeunesse. Par-là, entendons que la jeunesse évolue d'une génération à une autre, et cela, par le biais du modèle de l'expérimentation.
- Le caractère hétérogène de la jeunesse est aussi à souligner dans la mesure où les traits spécifiques des jeunes varient en fonction de leur société, de leur milieu....
- La jeunesse est, en outre, multiple : l'on parle de jeunesse rurale, urbaine, handicapée, délinquante...
- Enfin, la jeunesse peut être une personne morale : en effet, elle ne se compose pas seulement d'individus, mais aussi d'organisations.

Après avoir examiné la notion de jeunesse, appesantissons-nous sur le concept de « politique de jeunesse ».

B) Le concept de « politique de jeunesse »

La politique de jeunesse étant une forme de politique publique, nous allons tenter de cerner ce concept à la lumière des éléments d'explication tirés de la notion même de « politique publique ».

Selon Meny (y) et Thoenig (J.C) « une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société et/ou un espace géographique »⁸. Il s'agit ainsi d'un ensemble d'actions, de mesures concrètes qui sont adoptées dans un domaine précis de la vie sociale ou dans un cadre spatial déterminé. Cependant, ces actions se caractérisent par

⁷ Ibid, p. 7.

⁸ Meny (Y) et Thoenig (Y.C), *Politiques publiques*, Paris, PUF, Thémis, 1989, p. 90.

une certaine spécificité, d'où la nécessité d'établir une distinction entre une politique publique et de simples actions ou mesures n'entrant pas dans le cadre d'une politique publique. Cela pose donc le problème de l'identification d'une politique publique qui selon nos auteurs, fait ressortir un certain nombre d'éléments :

- Une politique publique est constituée d'un ensemble de mesures concrètes qui forment la « substance » d'une politique ;
- elle comprend des décisions ou des formes d'allocation des ressources dont la nature est plus ou moins autoritaire. Qu'elle soit explicite ou seulement latente, la coercition est toujours présente ;
- une politique s'inscrit dans un cadre général d'action, ce qui permet de distinguer en principe une politique de mesures isolées ;
- une politique publique a un (ou des) public (s), c'est-à-dire des individus, des groupes ou des organisations, donc un ressort social dont la situation est affectée par cette politique publique ;
- une politique publique définit obligatoirement des buts et des objectifs à atteindre, et cela en fonction de normes et de valeurs.

A la lumière de ces éléments, l'on peut alors considérer une politique de jeunesse comme étant l'ensemble des mesures concrètes s'inscrivant dans un cadre général d'actions en direction des jeunes. C'est dire qu'elle est un programme cohérent d'actions gouvernementales, organisées dans le temps et dans l'espace, et ayant pour but d'améliorer la situation de la jeunesse dans de nombreux domaines (domaine social, économique, culturel, de l'éducation ...). Il ne s'agit donc pas d'actions sans lien les unes des autres, mais plutôt d'un ensemble cohérent de démarches et de mesures concrètes en faveur des jeunes, en vue d'une meilleure prise en charge de leurs problèmes.

Il convient de mentionner que toute politique de jeunesse doit nécessairement s'orienter vers une démarche consensuelle visant l'intégration des besoins identifiés par les jeunes eux-mêmes et leur pleine participation.

A présent essayons de cerner la notion de « Francophonie »

Paragraphe 3 : La notion de « Francophonie »

Le terme « Francophonie » se caractérise par une polyvalence sémantique. Il peut, selon Stélio Farandjis, avoir au moins trois acceptions⁹ :

- Parfois, la Francophonie désigne les groupes qui accordent une priorité à l'usage de la langue française même s'ils ne théorisent

⁹ Stélio Farandjis, « Les Structures françaises de traitement des affaires francophones », in La coopération multilatérale francophone, ibid, p.221.

pas leur attachement à la Francophonie, ni n'accordent un statut particulier au français dans leur nation, ni ne s'insèrent dans une communauté francophone, même locale ;

- le terme, « Francophonie » est aussi utilisé pour exprimer une communauté francophone organisée, consciente, voulue, s'exprimant au niveau intergouvernemental ou au niveau d'un tissu associatif ou professionnel francophone international, tel celui des écrivains, des scientifiques, des parlementaires, des journalistes des professeurs... Cette Francophonie internationale s'enracine dans des nations ou dans des communautés culturelles qui sont des fragments d'Etats souverains ;
- le mot désigne, enfin, un esprit, un idéal, celui de l'humanisme intégral, fondé sur l'amour de la langue française, le dialogue et la solidarité, la dialectique de l'unité et de la différence, et l'égalité de la culture et du développement.

L'existence de cette pluralité d'acceptions devient compréhensible si l'on sait que le concept a connu une certaine évolution dans le temps, consécutive à l'évolution de la réalité de la francophonie. Et, seul le recours à l'histoire peut nous aider à clarifier ce concept.

La première utilisation du concept de francophonie¹⁰ date de 1880, avec le géographe français Onésime Reclus. S'opposant à la conception coloniale de l'époque, cet auteur avait pour critère de classement non pas la situation de domination ou de dépendance, mais plutôt, la langue parlée au quotidien. Ainsi, le mot francophonie désigne dès son origine, l'ensemble des espaces dans lesquels on parle la langue française.

Cependant, si le concept de francophonie date de longtemps, il n'en est pas de même de sa réalité. En effet, celle-ci est récente dans la mesure où elle est consécutive au mouvement de décolonisation des années 60. De ce point de vue, c'est Léopold Sédar Senghor qui a réintroduit le terme de francophonie en mettant en relief le « merveilleux outil » que représente la langue française dont l'usage est commun à plusieurs peuples des cinq continents.

C'est par la suite que plusieurs hommes politiques s'emparèrent du terme et oeuvrèrent à la constitution d'une communauté francophone qui connut une phase décisive avec la création, en 1970 à Niamey, au Niger, de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).

La création de l'ACCT marque la volonté politique des Etats de jeter les bases d'une coopération multilatérale. Cependant, c'est vers les années 1980 que l'on assiste à une véritable institutionnalisation de la Francophonie, avec la

¹⁰ Ministère des Affaires Etrangères, *La Francophonie de A à Z*, 135 mots clés, Paris, 1990, p. 29.

tenue, en 1986, à Paris, de la première Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

C'est à partir de ce moment que le mouvement prend toute son ampleur et que se développe la volonté de construire une « communauté solidaire » entre de multiples peuples qui certes sont différents de par leurs réalités socio-culturelles, politiques et économiques, mais font tous un usage pratique du français.

Aussi, la Francophonie apparaît – elle comme un espace ouvert d'échanges et de discussions où pays du Sud et du Nord peuvent dialoguer et construire un avenir meilleur. Ces pays sont actuellement au nombre de cinquante deux (52).

L'histoire de la Francophonie montre donc qu'au début, la Francophonie signifiait tout simplement l'ensemble des pays ayant en commun l'usage de la langue française : à ce niveau, il n'y a point de communauté autour de cette langue. C'est vers les 1960 que la volonté des s'organiser et de se réunir en communauté sur la base de la langue française a émergé, faisant ainsi progressivement de la Francophonie une communauté solidaire et organisée. Cependant, il faudrait noter qu'à ce stade, la Francophonie avait une dimension essentiellement culturelle et linguistique, scientifique et technique. Ce n'est que par la suite, notamment en 1986, avec la tenue du premier Sommet, qu'elle a élargi ses domaines d'intervention aux aspects économique et politique, raison pour laquelle, de nos jours, la définition la plus partagée de la Francophonie est celle qui la qualifie « d'ensemble de liens privilégiés entre les peuples, les Etats et les hommes de langue française »¹¹. Et par ces liens, il faut entendre un système privilégié de relations et d'échanges dans tous les domaines. En un mot, la Francophonie s'est progressivement démarquée de sa vocation linguistique et culturelle qui en constituait le soubassement pour intégrer des impératifs économiques et politiques. Aussi, demeure-t-elle un espace de coopération entre des nations, même si, par ailleurs, cette coopération est en construction, en devenir.

Si, comme nous l'avons déjà vu l'existence d'un mécanisme multilatéral exige trois conditions, il convient de noter que la Francophonie a rempli toutes ces trois conditions.

- En effet, un Fonds existe intitulé Fonds Multilatéral Unique qui finance la coopération multilatérale francophone ;
- Ce Fonds est géré par une structure appelée l'Organisation Internationale de la Francophonie ;

¹¹ Xavier Deniau, « Les structures françaises de traitement des affaires francophones », *ibid*, p. 223.

- Et des projets sont mis en œuvre par les structures de la coopération multilatérale francophone dont certaines sont des opératrices et bénéficient donc, de ce fait des subventions de ce Fonds (nous reviendrons à ces opératrices aux points suivants).

Cadre de coopération internationale, la Francophonie s'est, ces dernières années, fortement intéressée à la problématique jeunesse dans le cadre de la coopération multilatérale. Il convient donc de voir quels sont les objectifs, les principes et les acteurs de cette coopération.

SECTION II : LA COOPERATION

MULTILATERALE FRANCOPHONE DANS LE

DOMAINE DE LA JEUNESSE : OBJECTIFS,

PRINCIPES ET ACTEURS

Dans cette section, nous aurons l'occasion de nous appesantir sur les objectifs fixés dans le cadre de la coopération francophone relative à la jeunesse, sur ses principes, de même que sur les différents acteurs qui interviennent à ce niveau.

Paragraphe 1 : Les objectifs

Les objectifs de la coopération francophone à l'endroit de la jeunesse s'inscrivent dans le cadre global de la coopération francophone.

Celle-ci s'inspire de la coopération au sein du système des Nations unies qui sert de repère à toute coopération internationale et qui a pour objectif, entre autres, de « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel et humanitaire et en développant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. ». ¹² Ce but s'exprime en raccourci dans le développement au sens large.

A l'image donc de cette coopération dans le cadre des Nations unies, la coopération multilatérale francophone a pour objectif de constituer un cadre de dialogue, d'échange, de construction d'une « communauté solidaire » entre tous les peuples ayant en commun l'usage de la langue française ¹³.

Cette idée de collaboration est traduite par Louis Sabourin de la manière suivante : « partager et composer : voilà les deux idées centrales, les deux objectifs et l'esprit ... de la Francophonie » ¹⁴.

Cette assertion appelle quelques observations :

- D'une part, la Francophonie inciterait au *partage* entendu comme une ouverture à un ensemble de phénomènes qui unissent, et permettrait aux pays membres de participer, d'échanger aussi bien au plan matériel qu'intellectuel. Ce qui revient à dire que la Francophonie est à la fois affaire de biens et d'idées.

- D'autre part, à côté de ce partage, la Francophonie implique une composition, c'est à dire une propension à la créativité et au compromis, phénomènes indispensables à l'élaboration d'idées, d'œuvres, de projets,

¹² Charte des Nations unies, sous la direction de Jean-Pierre Cot et Alain Pellet, éd. Economica, 2^{ème} éd., Paris 1991, chap1, Art. 1, p. 290.

¹³ Ministère des affaires étrangères, « Actes de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français », in la Documentation française, Paris, 1986, pp. 97-98.

¹⁴ « La problématique de la coopération francophone », in la coopération multilatérale francophone, ibid, p. 133.

d'institutions qui tendent à une certaine harmonisation entendue au sens d'équilibre plutôt que l'homogénéisation ou de domination.

Toutefois, il convient de remarquer que si partager et composer constituent les deux objectifs principaux de la Francophonie, les domaines de réalisation de ces objectifs ont connu une évolution qui accompagne celle du sens même de la Francophonie.

En effet, la Francophonie a toujours été un cadre de coopération où prédominait une vocation linguistique et culturelle, scientifique et technique. Cela s'est traduit dès 1970 à travers les objectifs assignés à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique qui constitue la seule organisation intergouvernementale. En effet, dès sa création, l'ACCT avait comme « fin essentielle l'affirmation et le développement par ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques et par là, au rapprochement des peuples »¹⁵. Cependant, ces missions dévolues à l'ACCT ont évolué sous l'impulsion des effets néfastes et durables de la crise économique internationale.

De ce point de vue, depuis la tenue de la première Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français en 1986, l'ACCT a intégré de nouveaux objectifs, de nouvelles priorités allant dans le sens d'une organisation de la solidarité francophone au bénéfice des plus défavorisés : il s'agit, en l'occurrence de la prise en compte de la dimension économique. Dès lors, aux objectifs classiques de la coopération francophone, s'ajoute une mission de développement économique avec comme axe prioritaire l'agriculture et l'énergie.

En définitive, la coopération francophone a pour objectif le développement sous tous ses aspects.

Paragraphe 2 : Les fondements

La Francophonie, pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés dans le cadre de la coopération, s'appuie sur un nombre de fondements.

La première idée qu'il convient de noter est que la Francophonie se forge autour d'un recours à la langue française d'une part, autour d'un désir, d'une volonté de réfléchir et d'agir ensemble, de l'autre. Il s'agit donc d'une coopération qui se fonde sur la volonté de collaboration de ses membres, la

¹⁵ « L'ACCT comme outil de coopération multilatérale », in La coopération multilatérale francophone, *ibid.*, p.208.

volonté d'effectuer des échanges réciproques et mutuels, celle-ci étant procurée par la langue française, bref, d'une solidarité organisée autour du français. Cette idée est exprimée au deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi qu'il suit : « nous fondant sur la solidarité, la compréhension mutuelle entre tous les pays ayant en commun l'usage de la langue française... »¹⁶.

La deuxième idée à retenir est que cette volonté de partenariat fondée sur l'usage commun du français repose sur un certain nombre de principes moraux qui peuvent se résumer à travers l'égalité, la dignité, la liberté (avec toutes ses implications, en l'occurrence la reconnaissance des différences, la multipolarité ...). En cela, la Francophonie se réfère à la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui fournit à l'humanité toute entière des références idéales. C'est ce qui pousse Mohamed Mzali à affirmer que « la France a su enseigner à l'univers que la liberté préserve l'humanité, que l'égalité est possible sur terre et que la fraternité est un idéal souverain auquel doivent viser les meilleurs »¹⁷.

En se référant à ces fondements moraux, la Francophonie veut ainsi accélérer le développement des pays les plus démunis dans un réel climat de confiance, ce qui ne peut se faire que si elle apparaît comme une grande aire développée de liberté reposant sur la langue française.

Les objectifs et les fondements déjà dégagés, examinons alors les différents acteurs qui interviennent dans la dimension jeunesse de la coopération francophone.

Paragraphe 3 : Les acteurs

Nous allons, avant d'aborder la question des acteurs dans le domaine de la jeunesse, faire une présentation des différents acteurs de la coopération francophone de façon générale.

A) Présentation des acteurs de la coopération multilatérale francophone :

Si on a réussi à identifier et, dans certains cas à classer les principales entités qui sont amenées à coopérer dans le cadre de la Francophonie, on n'a pas toujours bien saisi leur nature réelle et leur rôle véritable dans cette « aire » ou espace francophone.

En examinant les acteurs de la coopération francophone, on ne doit pas placer l'accent uniquement sur les Etats et les individus, mais il faut retenir aussi

¹⁶ Ministère des Affaires Etrangères, Actes de la deuxième conférence, le éd. La Liberté, Québec, 1988, p.297.

¹⁷ Mohamed Mzali, in Actes de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, La documentation française, p.278.

les corps intermédiaires (c'est-à-dire les associations non gouvernementales et les autres réseaux), de même que les organisations inter-étatiques qui jouent un rôle de plus en plus grand¹⁸.

En 1984, le répertoire publié par l'ACCT et le Commissariat Général de la langue française mentionne l'existence de deux cent vingt organisations et associations francophones.

Autour de ces corps intermédiaires, se sont créés progressivement des centaines de réseaux francophones dans les domaines les plus divers depuis le sport jusqu'à la science, en passant par des associations d'ânés ou du troisième âge, par les radio-diffuseurs, les éditeurs, les scientifiques de la langue française. Il s'agit là d'acteurs très importants de la Francophonie, à côté d'associations non gouvernementales mieux connues comme l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association Internationale des Parlementaires de Langue Française (AIPLF), la Fédération Internationale des Professeurs de Français, l'Association des Journalistes de Langue Française, le Conseil International des Radio Télévision d'Expression Française (CIRTEF), l'Association Internationale des Maires et Responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement de langue française (AIMF).

Outre ce rôle des corps intermédiaires que sont les réseaux, les associations de professionnels et les associations non gouvernementales, des individus et des sociétés privées ont joué un rôle non négligeable dans la naissance et l'évolution de la Francophonie. Il s'agit là d'acteurs qui, de façon remarquable mais effacée, agissent en mettant sur pied des projets d'échange auxquels participent des ressortissants de plusieurs pays.

Enfin, les institutions intergouvernementales jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la coopération multilatérale francophone, en commençant par l'ACCT créée en 1970 ; la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) et la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES) qui constituent des Conférences permanentes ; les Conférences ministérielles sectorielles ponctuelles qui, pour le moment, sont au nombre de six et qui traitent des questions relatives à la culture, l'environnement, l'éducation, l'enfance, la justice et les inforoutes ; la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING) qui se réunit depuis 1994 tous les deux ans et qui a pour rôle de permettre aux organisations Non Gouvernementales d'être informées et consultées sur les principes et orientations dégagés par les sommets relativement à la coopération.

¹⁸ La coopération multilatérale francophone, *ibid.* p.218.

Après avoir présenté les acteurs de la coopération francophone de façon générale, examinons à présent les acteurs qui interviennent dans le domaine de la jeunesse.

B) Les acteurs intervenant dans le secteur de la jeunesse

Notre approche ne sera pas cette fois axée sur la nature des acteurs comme c'est le cas ci-dessus, mais plutôt sur leurs statuts et leurs fonctions. Dans ce cadre, nous distinguerons les instances de décision, les Conférences ministérielles sectorielles permanentes, les opérateurs directs des Sommets.

- Les Instances de décision :

La première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Paris en 1986 marque le début de la création de plusieurs institutions multilatérales. A cet effet, trois instances de décision ont été créées, entre autres la *Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ou Sommet de la Francophonie*.

Cette Conférence représente la plus haute instance de la Francophonie multilatérale. Elle se réunit tous les deux ans et a pour rôle de dégager les grandes orientations politiques et économiques de la Francophonie. C'est également ce Sommet qui arrête le programme de coopération destiné aux cinquante deux pays membres de la Francophonie de même que les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

- Les Conférences ministérielles sectorielles permanentes

Elles sont au nombre de deux : la CONFEMEN et la CONFESJES

- **La CONFEMEN** : Créée en 1960, elle est la doyenne des institutions de la Francophonie. Composée de trente cinq Etats et gouvernements, elle est responsable de l'élaboration et de l'évaluation des politiques éducatives au sein des Etats membres, ainsi que de l'orientation des programmes de coopération multilatérale francophone en matière d'éducation. Ses actions touchent donc les jeunes.

- **La CONFESJES** : Créée en 1969, elle compte vingt six Etats et gouvernements membres. Les problèmes de jeunesse et de sport sont au centre de ses préoccupations.

- Les opérateurs directs des Sommets

Par opérateurs des « Sommets » l'on entend l'ensemble des « structures ayant reçu le mandat officiel des Instances de la Francophonie de conduire des

actions de coopération multilatérale dans des domaines spécifiques »¹⁹. Nous avons l'Agence de la Francophonie et d'autres opérateurs.

- ***L'Agence de la Francophonie (ex ACCT)*** : avec 47 Etats membres, elle représente le principal opérateur des programmes arrêtés par les Sommets et le seul opérateur intergouvernemental de la Francophonie. La création de l'ACCT en 1970 marque un pas décisif dans la mise en place de la Francophonie puisqu'elle lui donne un caractère international véritable. Parmi les programmes qu'elle exécute ayant trait à la science, aux techniques, à l'agriculture, à l'énergie, certains touchent directement ou indirectement les jeunes.

- ***Autres opérateurs*** : en plus de l'Agence de la Francophonie, quatre autres opérateurs spécialisés interviennent dans la mise en œuvre des programmes de coopération multilatérale. Parmi ces opérateurs, *l'Agence Universitaire de la Francophonie* (anciennement appelée l'AUF- UREF) créée en 1961 mène des activités relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui touchent donc les jeunes.

Par ailleurs, notons un aspect déterminant à savoir l'existence d'interrelations croissantes entre ces différents acteurs. En effet, les Conférences ministérielles sectorielles permanentes, les opérateurs directs des Sommets concourent à la réalisation de divers projets. A titre d'exemple, la CONFEMEN travaille en étroite collaboration avec l'Agence de la Francophonie pour la mise en œuvre de certains de ses programmes ; de même la CONFESJES exécute deux de ses programmes relatifs à la jeunesse de concert avec l'Agence de la Francophonie (Nous y reviendrons dans les développements suivants).

En somme, ce premier chapitre nous a permis de comprendre les notions clefs de notre sujet, d'étudier les fondements, les objectifs et les acteurs de la coopération multilatérale francophone en matière de jeunesse. Nous allons, dans le deuxième chapitre, présenter les programmes développés dans le cadre de cette coopération.

¹⁹ Table ronde du Nouveau Brunswick sur la jeunesse, Documents de réflexion, 2000, page 7

CHAPITRE II

LES PROGRAMMES DEVELOPPES PAR LES ACTEURS DE LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE EN MATIERE DE JEUNESSE

Dans ce chapitre, nous examinerons les programmes développés dans le cadre de la coopération multilatérale francophone relativement à la jeunesse. Dans cette perspective, nous présenterons tour à tour les programmes de la CONFEJES, seule structure qui s'occupe directement de la jeunesse, et les programmes développés par les autres structures francophones qui s'occupent indirectement de la jeunesse, à savoir la CONFEMEN, l'AIF et l'AUF. Mais avant d'aborder ces programmes, qu'en est-il des décisions prises lors des sommets des chefs d'Etat et de gouvernement qui constituent des instances de décision.

SECTION I : LE ROLE DES SOMMETS DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

Si la première tenue de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement date de 1986, ce n'est qu'en 1995, lors du VIème Sommet, que les Chefs d'Etat ont senti la nécessité de renforcer leurs actions relatives à la jeunesse. Cette récente idée consistant à renforcer l'action de la Francophonie à l'endroit de la jeunesse figure dans la Déclaration de Cotonou : « Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou du 02 au 04 Décembre prenons la résolution de rendre la Francophonie plus dynamique et plus porteuse d'avenir en donnant une nouvelle impulsion à l'éducation et en renforçant notre action en faveur de la jeunesse »²⁰.

Lors de ce Sommet, les Chefs d'Etat décidèrent de concentrer les programmations des opérateurs sur cinq grands domaines mobilisateurs que sont :

- Un espace de savoir et de progrès ;
- Un espace de culture et de communication ;
- Un espace de liberté et de démocratie ;
- Francophonie, économie et développement ;
- La Francophonie dans le monde.

Ils demandèrent aux opérateurs de s'assurer que les femmes et les jeunes pourraient être les principaux bénéficiaires de ces programmes.

Cette attention à l'égard de la jeunesse s'accrut lors du Sommet de Hanoï en 1997 qui constitua l'occasion, pour les Chefs d'Etat et de gouvernement d'arrêter un plan d'action relatif aux cinq programmes mobilisateurs antérieurement fixés et aux grandes orientations de la Francophonie.

²⁰ Déclaration de Cotonou, in Sommet de Cotonou, 2, 3 et 4 décembre 1995.

Toutefois, si chaque programme touche directement ou indirectement les jeunes, il convient de remarquer que c'est essentiellement dans le programme espace de savoir et de progrès que sont développées les grandes orientations des Sommets en direction de la jeunesse .

A travers ce programme, les Chefs d'Etat demandent « que soit associée au processus de développement la jeunesse des pays francophones, qui constitue un vivier de ressources humaines incontournables face aux nombreux défis posés par la communauté francophone ».

Il réaffirment par la même occasion « qu'une attention particulière doit être accordée à la jeunesse par tous les intervenants de la coopération francophone ».

Le point culminant de l'engagement de la Francophonie à l'égard de la jeunesse demeure cependant le VIIIème Sommet tenu à Moncton en 1999. Conscients du rôle que peut jouer la jeunesse et des problèmes auxquels elle est confrontée, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont consacré ce Sommet de la Francophonie à la jeunesse car, affirment-ils, « c'est sur son engagement et son adhésion que repose la pérennité du projet francophone ».

Le Sommet de Moncton a été un lieu d'échanges et de communication entre les Chefs d'Etat et les représentants des jeunes. Pour la première fois, après plusieurs concertations nationales et internationales tenues, entre autres à Bamako, Genève et Shippagan, les jeunes ont fait des recommandations à la Francophonie qui s'est mise à leur écoute. Parmi ces recommandations, les plus importantes sont les suivantes :

- La nécessité de démocratiser la Francophonie par une concertation et une participation accrues des jeunes ;
- Le soutien à l'insertion sociale et professionnelle ;
- L'encouragement à la mobilité ;
- L'accès facile aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, dans le plan d'action de ce Sommet de Moncton, les Chefs d'Etat demandèrent aux opérateurs de porter une attention particulière à la jeunesse au niveau de chaque axe d'intervention prioritaire et de la considérer comme partie prenante des choix effectués.

C'est ainsi que dans l'axe n° 1 : consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit, notamment au point intitulé « intensifier les actions en faveur de la paix et en appui aux populations civiles », les Chefs d'Etat et de gouvernement, dans leur volonté de mettre fin aux pressions psychologiques et physiques que les populations des régions sous occupation étrangère subissent demandent « aux puissances occupantes de respecter les conventions de Genève

de 1949 et de s'abstenir de toute action mettant en danger la vie et la condition des jeunes en particulier ». Dans cette même lancée, ils s'engagent à promouvoir, dans les zones de conflit armé, le respect de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et en particulier, à œuvrer dans le sens de l'élaboration d'un protocole facultatif à cette Convention, relatif à l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Au point intitulé « approfondir le processus démocratique, promouvoir les droits de l'homme et renforcer l'Etat de droit », les Chefs d'Etat invitent l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à « conduire des actions de sensibilisation sur le rôle et les activités des parlements en direction des jeunes ». De même, dans leur volonté de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme, ils attachent une attention particulière aux droits des enfants et comptent sensibiliser les jeunes aux droits de l'homme. Ils y affirment aussi privilégier « l'accompagnement de plans d'action nationaux de réforme de la justice en veillant à ce que l'accent soit mis sur la justice des mineurs dans toutes ses composantes ».

Dans l'axe n° 2 : promotion de la diversité linguistique et culturelle, l'objectif de renforcer le plan d'urgence mis en place au Sommet de Hanoi pour la relance du français dans les organisations internationales a été réaffirmé. Ce renforcement se fera par la présence accrue de jeunes experts francophones associés dans des postes à effets multiplicateurs.

Dans l'axe n° 3 : éducation et formation, les Chefs d'Etat affirment leur détermination « à apporter à la jeunesse une éducation primaire et secondaire ainsi qu'un système universitaire francophone ».

Par la même occasion, des engagements sont pris dans le domaine de l'enseignement supérieur, relatifs au « développement des actions en faveur de la reconnaissance mutuelle des diplômes, de la mobilité des étudiants et chercheurs... ».

Dans l'axe n° 5 : nouvelles technologies de l'information et de la communication, les Chefs d'Etat recommandent au fonds francophone des info-routes mis en place à la suite de la Conférence de Montréal et du Sommet de Hanoi, de consacrer une part importante « aux initiatives et aux projets présentés par et pour les jeunes ».

En somme, c'est en 1995 que les Chefs d'Etat ont, au niveau des instances de la Francophonie, commencé à manifester un intérêt particulier à la jeunesse, intérêt qui a atteint son point culminant en 1999 lors du Sommet de Moncton consacré à la jeunesse.

Les Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement, en tant qu'instances de décision, influent sur l'orientation des structures de coopération qui s'occupent de jeunesse dans l'espace francophone. De ce point de vue, le Sommet de Moncton a non seulement poussé la Francophonie à consacrer la jeunesse comme un défi à relever, mais a été à l'origine de certains réaménagements au sein des programmes de certaines structures en l'occurrence l'AIF et la CONFEJES (Nous reviendrons à ces éléments dans les points consacrés à ces structures).

Mais, malgré ces avancées, notons que par rapport à la mobilisation orchestrée par les Nations unies depuis 1985, année de célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse, la Francophonie semble observer un retard dans la prise en charge des questions de jeunesse. Cela, même si des efforts importants ont toujours été déployés à travers la CONFEJES.



SECTION II : LES PROGRAMMES DE LA CONFEJES

La CONFEJES constitue la seule structure francophone s'occupant exclusivement des questions de jeunesse. Dans le cadre des actions qu'elle mène, l'on peut noter une évolution progressive concernant à la fois le nombre et la nature des programmes depuis sa création.

Parmi ces derniers, nous nous intéresserons à ceux des périodes ci-après :

- La période allant de 1994 à 1998
- La période allant de 1999 à 2001

Paragraphe 1 : Les programmes de la période allant de 1994 à 1998

L'ensemble des données relatives à ces programmes est consigné dans le rapport de la Réunion des experts relative à l'évaluation des biennums 1995-1996 / 1997-1998 et à l'élaboration du biennum 1999-2000, CONFEJES, Secrétariat général.

Sur la base d'une analyse des besoins réels des pays, une programmation a été adoptée par la XXVème session ministérielle, qui se compose de quatre programmes dont deux pour le secteur jeunesse et deux pour le secteur sport.

Cette programmation prévoit que les pays s'inscrivent désormais dans ces programmes ci-dessus, et que par ailleurs, la programmation des activités en quatre programmes se fera selon des biennums, à savoir le biennum 1995-1996 et le biennum 1997 – 1998.

Les objectifs de chaque programme varient en fonction des priorités fixées.

Ainsi, dans le **secteur jeunesse**

Le Programme I Insertion sociale des jeunes par le développement de la vie associative s'est fixé comme objectifs de :

- Renforcer la cohésion sociale par la vie associative ;
- Susciter et promouvoir la vie associative ;
- Susciter des dynamiques participatives chez les jeunes ;
- Faciliter la prise de responsabilité personnelle et collective des jeunes ;
- Susciter le développement des cadres appropriés d'organisation et d'expression collective.

Le public ciblé par ce programme demeure les jeunes en milieu extra-scolaire. A ce niveau, une attention particulière est accordée aux jeunes filles. Le nombre de pays bénéficiaires de ce programme est de dix.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs dans le cadre de ce programme sont au nombre de trois :

- L'appui à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures de proximité : le réaménagement des maisons, des centres et foyers de jeunes, la création et l'aménagement de terrains d'activités physiques et de proximité (plateaux polyvalents, terrains multisport, parcours sportifs) ;
- L'appui à l'émergence et le développement des structures associatives ;
- La formation des encadreurs, des formateurs et des jeunes.

Quant au **Programme II Insertion des jeunes**, les objectifs fixés dans ce cadre sont de :

- développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes ;
- contribuer à l'auto-emploi et à la création de micro-entreprises ;
- mettre en place des formations qualifiantes directement liées à la mise en œuvre des projets.

Ce programme cible les jeunes non scolarisés, déscolarisés et diplômés sans emploi. Les pays bénéficiaires sont au nombre de douze.

Les moyens d'atteindre les objectifs fixés dans ce cadre sont au nombre de trois :

- La formation des encadreurs (soutien aux politiques nationales de formation d'encadreurs...) ;
- L'aide à l'installation (l'aide financière au démarrage de projets d'auto-emploi et de micro-entreprises en appui à des politiques nationales concertées) ;
- La consolidation des jeunes entreprises (assistance technique, aide à la recherche de financements complémentaires).

Dans le **secteur sport**

Le Programme III Mobilisation des jeunes par l'activité sportive de proximité se fixe comme objectifs :

- D'aider à retenir les jeunes des zones rurales afin de réduire l'exode rural ;
- D'intégrer le jeune dans le tissu associatif ;
- De lutter en amont contre l'oisiveté et la délinquance ;
- D'identifier les jeunes dans la perspective d'une insertion professionnelle ;
- De participer à la promotion de la pratique des sports traditionnels.

Ce programme cible les jeunes issus des quartiers et des villages.

Pour atteindre les objectifs fixés, les moyens retenus dans le cadre de ce programme sont :

- La sensibilisation des collectivités locales ;
- La réhabilitation et / ou l'aménagement d'infrastructures légères de proximité ;
- L'équipement et la fourniture de matériels pédagogiques de base en favorisant la production locale ;
- La formation des animateurs issus du groupe ;
- Le soutien à l'organisation des rencontres entre les quartiers, entre les villages et entre les villes ;
- L'appui à la création et à la structuration des associations ;
- La sensibilisation des jeunes relativement aux problèmes sociaux qui les secouent ;
- L'information et la sensibilisation des jeunes à la phase d'insertion professionnelle (FIJ).

Quant au **Programme IV Développement des pratiques sportives de haut niveau**, il s'est fixé pour objectifs :

- De développer la pratique spécialisée au sein du mouvement sportif ;
- De détecter les jeunes talents ;
- De permettre aux Etats d'avoir une bonne représentation nationale ;
- De faire en sorte que le niveau de performance des athlètes francophones atteigne le niveau international et mondial ;
- De prendre en considération la dimension socio-économique de la pratique sportive ;
- De contribuer à l'insertion et à la reconversion des sportifs ;
- De faciliter l'accès aux petits métiers découlant du sport.

Le public ciblé par ce programme est constitué des pratiquants sportif et des jeunes talents détectés dans les associations et les fédérations de même que du personnel d'encadrement et de gestion du mouvement sportif.

Les moyens prévus dans le cadre de ce programme tournent autour des points suivants :

- L'aide à la détection et à la sélection ;
- Le soutien au perfectionnement des élites (stages, bourses techniques, fonds de préparation olympique...) ;
- Le perfectionnement des cadres spécialisés ;
- L'aide ponctuelle à l'acquisition de matériels spécialisés ;
- L'aide à la mise en place de centres de sport de haut niveau à fonction régionale ;
- La mise en place d'un programme de bourses incluant une formation ;

- La collaboration avec le mouvement sportif africain et notamment les confédérations sportives.

Paragraphe 2 : Les programmes de la période allant de 1999 à 2001

Les données relatives à cette période sont consignées entre autres, dans les documents ci-après : le Rapport relatif à l'évaluation des programmes de la CONFEJES et des Jeux de la Francophonie ,Janvier 2002 ; et le Compte rendu des travaux du séminaire interne relatif à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de nouvelles orientations , 2002.

Cette phase commence avec l'adoption, à Bamako en 1999, des nouvelles orientations de la CONFEJES et du resserrement de la programmation en trois programmes fondamentaux, par la XXVIIème session ministérielle. Ces trois programmes sont les suivants :

- Le programme I : appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de la jeunesse et des sports ;
- Le programme II : promotion de la jeunesse et développement du sport ;
- Le programme III : programme CONFEJES de formation et de perfectionnement des cadres.

Ces programmes ont été reconduits pour l'actuel biennium 2001 / 2003.

Relativement au Programme I Appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de la jeunesse et des sports, ses objectifs peuvent se résumer en trois points essentiels :

- Le développement des capacités nationales en matière de planification des politiques de jeunesse et de sports, ainsi que l'existence et la disponibilité au sein des pays membres de documents relatifs à la planification des politiques nationales de jeunesse et de sport ;
- L'accompagnement et le suivi du processus de planification des politiques de jeunesse et de sport (réalisation et mise en œuvre des politiques de jeunesse et de sport, l'acquisition des outillages et mécanismes nécessaires au renforcement des performances existant dans les pays concernés) ;
- La réalisation d'études et de recherches portant sur des problématiques concrètes et des thématiques d'actualité découlant des préoccupations des pays membres (plates-formes nationales de concertation de la jeunesse,

dimension économique du sport dans les pays du sud, développement des écoles de football...).

Quant au programme II Promotion de la jeunesse et développement des sports: il comprend deux dimensions : la promotion de la jeunesse et le développement des sports.

La promotion de la jeunesse comporte deux sous-programmes que sont :

- L'insertion économique des jeunes : Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) et Fonds d'Insertion pour la Fabrication de Matériels d'Animation Sportive (FIFMAS) ;
- Le développement de la vie associative.

Le développement des sports comporte aussi deux sous-programmes :

- Les projets d'appui au développement des sports ;
- les centres de haut niveau et le Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO)

Dimension promotion de la jeunesse

Sous-programme Insertion économique des jeunes

- ❖ Le FIJ, créé lors de la 24^{ème} session de la CONFEJES à Seychelles en 1994, constitue la fusion de deux projets complémentaires que sont le projet Entrepreneurat Jeunesse et le Fonds jeunes emplois. Le FIJ finance des activités telles que la formation des encadreurs de même que des jeunes porteurs de projets économiques, la création de petites entreprises et les projets socio-économiques

Remarquons que le FIJ a connu des réaménagements sous l'impulsion du Sommet de Moncton. En effet, suite à ce sommet durant lequel les chefs d'Etat et de gouvernement ont invité l'agence Internationale de la Francophonie et la CONFEJES à renforcer conjointement le FIJ et à l'adapter à l'ensemble des modèles francophones d'insertion sociale et professionnelle, un accord a été signé entre ces deux structures. Par cet accord, le FIJ se trouve enrichi de l'apport financier de l'AIF et s'élargit en même temps à l'ensemble des Etats et gouvernements membres de l'AIF.

- ❖ Quant au FIFMAS, il s'appuie sur le dispositif du FIJ et doit être considéré comme sa sous-composante. Il contribue à l'auto-emploi par le biais de la création de micro entreprises spécialisées dans le domaine de la fabrication et de la commercialisation de matériels sportifs.

A travers ce sous-programme, les objectifs visés sont :

- De contribuer à l'insertion socio-professionnelle des jeunes,

- De promouvoir l'esprit d'entreprise au niveau des jeunes et de leur fournir des formations dans ce cadre ;
- D'appuyer les initiatives pilotes en matière d'insertion sociale et économique ;
- D'initier et d'encourager les dynamiques locales, régionales et nationales permettant de fournir aux jeunes porteurs de projets des conseils techniques et des soutiens institutionnels indispensables à leur réussite ;
- De permettre le financement des meilleurs micro projets initiés par les jeunes.

Sous-programme Développement de la vie associative

ses objectifs se résument à travers :

- La formation des responsables d'associations et de mouvements de jeunesse, avec un intérêt particulier accordé aux responsables féminins ;
- La formation des directeurs et des animateurs des centres de jeunes, de même que la réhabilitation de ces centres ;
- La formation au leadership avec un accent sur les jeunes filles depuis 2000 ;
- Le développement des centres d'information et de documentation de la jeunesse ;
- Le soutien à certaines grandes opérations d'échanges ou de rencontres de jeunes ;
- L'organisation de réflexion sur le thème « culture et paix ».

Dimension Développement des sports

Dans ce cadre, les grandes lignes des programmes précédents de promotion du sport, à savoir la mobilisation des jeunes par le sport de proximité et le développement des pratiques sportives de haut niveau sont reprises

Sous-programme Projets d'appui au développement des sports

Ce sous-programme soutient les Etats membres relativement au développement du sport de masse et, les aide à enregistrer des résultats dans le domaine du sport de haut niveau.

Les objectifs visés sont :

- La formation des cadres en matière de sport de masse et de proximité, l'organisation de stages en direction des cadres sportifs féminins et des cadres chargés du sport pour handicapés ;
- Pour le sport de haut niveau, les objectifs tournent autour du soutien à la

participation des sportifs africains à certaines grandes compétitions ; le développement et le fonctionnement des centres de haut niveau.

Sous-programme Les centres de haut niveau et le Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO).

Si au début le FFPO avait pour objectif l'identification de l'élite sportive africaine afin de lui permettre de se préparer en France pour les grandes compétitions internationales, aujourd'hui, ses objectifs sont tournés à la fois vers le soutien :

- Aux ministères de la jeunesse et des sports des pays francophones membres de la CONFEJES , dans la mise en œuvre de leur politique nationale ;
- Au mouvement sportif continental africain grâce à la création de centres d'entraînement de haut niveau en Afrique et au renforcement de centres existants que sont le Centre International de Judo et de lutte d'Abidjan (CIJLA) créé en 1999, le Centre International de Boxe de Tunis (CIBAT) créé en 1993, le centre International d'athlétisme de Madagascar (CIAM) créé en 2001. La création de ces centres vise à réduire l'exode de l'élite africaine vers l'Europe ou les USA ;
- A l'élite dans sa préparation aux grandes échéances internationales par l'offre de bourses aux entraîneurs nationaux de haut niveau pouvant intervenir dans les centres de haut niveau et par l'offre de bourses FFPO aux sportifs de haut niveau ainsi que l'augmentation du nombre de boursiers ;
- A l'augmentation des bourses Appuis Techniques Nationaux (ATN) à un nombre plus important de femmes, de handicapés, de cadres techniques bénévoles et de sportifs de haut niveau en difficulté d'insertion sociale ou économique

Concernant le programme III Programme CONFEJES de formation des cadres, il remplace, après l'adoption des nouvelles orientations de la CONFEJES, l'ex Programme des Bourses Canadiennes/ CONFEJES (PBC) : 1975 –2000 dont le but était de soutenir la régionalisation des instituts en vue de faciliter l'accès des ressortissants des pays membres du Sud à la formation des cadres supérieurs en Afrique. Ce changement est intervenu compte tenu des besoins nombreux et variés des pays en matière de formation des cadres et de la nécessité de renforcer les financements du programme actuel par l'intervention d'autres bailleurs.

L'objectif général visé à travers ce nouveau programme est d'appuyer les politiques et stratégies de formation des ministères et des instituts de formation.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- Participer à l'atteinte de l'autosuffisance des pays membres en matière de formation des cadres de jeunesse et de sport ;

- renforcer les capacités de gestion des ministères de la jeunesse et des sports, de même que des structures associatives ;
- soutenir le processus d'harmonisation des programmes de formation des cadres moyens et supérieurs et d'intégration des besoins nouveaux.

Au total, la programmation de la CONFEJES a évolué au fil du temps et cela résulte d'une volonté d'adaptation aux changements dont font état aussi bien les évaluations internes qu'externes qui se succèdent après chaque programmation.

Après la présentation des programmes de la CONFEJES, il convient de se pencher sur les programmes des autres structures de la Francophonie qui ne s'occupent pas exclusivement de jeunesse.

SECTION III : LES PROGRAMMES DES AUTRES STRUCTURES FRANCOPHONES

Ces structures ne dépendent pas des Ministères chargés de jeunesse, mais elles mènent des programmes qui composent un tout avec ceux des structures relevant de ces mêmes départements.

Dans cette perspective, nous présenterons les programmes de la CONFEMEN, de l'AIF et de l'AUF.

Paragraphe 1 : Les programmes de la CONFEMEN

Dans sa volonté de coopérer avec les pays membres et d'intégrer les systèmes éducatifs dans le processus de développement, la CONFEMEN remplit trois principales missions:

- L'information mutuelle sur l'évolution des systèmes éducatifs, sur les réformes en cours ;
- La réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en étroite collaboration ;
- La concertation entre ministres et experts en vue d'élaborer des positions communes et de formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation et de formation.

Depuis le Sommet de Maurice, les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie ont octroyé à la CONFEMEN le rôle d'orienteur des politiques éducatives. Dans ce sens, elle mène des travaux relatifs à l'orientation de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation et de formation, et à l'élaboration et l'évaluation des politiques éducatives au sein des Etats membres.

Pour remplir ses missions, la CONFEMEN s'est dotée de trois programmes visant la définition des objectifs et l'ordonnancement rigoureux des moyens au service de l'intégration adéquate des systèmes éducatifs nationaux dans le processus de développement économique et social. Ces programmes sont : le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC), le Centre d'Information et de Documentation (CID), l'orientation de la programmation éducation-formation et la contribution à l'élaboration des politiques éducatives. Parmi ces programmes, seul le PASEC est opératoire.

Le PASEC a pour objectif l'identification des modèles d'écoles les plus efficaces par la comparaison nationale et internationale, le développement dans chacun des Etats participants d'une capacité interne et permanente d'évaluation, la diffusion des méthodes, instruments et résultats en matière d'évaluation. Sa mise en œuvre procède par des opérations d'évaluation au niveau des élèves et des conditions d'enseignement au cycle primaire, par la formation des équipes nationales chargées de ces évaluations, par la mise en place d'un réseau d'information et de suivi qui ouvre les structures nationales d'évaluation aux projets régionaux ou internationaux en cours.

Il convient de noter que dans sa tentative de faire du système éducatif un élément fondamental au sein d'un plan de développement durable, la CONFEMEN accorde aussi une place importante à l'insertion dans la vie active et ce, quel que soit le niveau d'enseignement. Cette insertion passe par la formation professionnelle et technique qui, pour cette raison, sont au cœur des préoccupations de la CONFEMEN.

Paragraphe 2` : Les programmes de l'Agence Internationale de la Francophonie (AIF)

Principal opérateur des programmes arrêtés par les Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement, l'AIF exécute des programmes dans le domaine de la science et de la technique, de l'éducation et de la formation, de la culture, dont certains concernent, entre autres, les jeunes. A partir de 1986, ces programmes ont été recentrés sur la dimension développement.

Cependant ces programmes même s'ils touchent directement ou indirectement les jeunes, ne les considèrent pas comme des cibles particulières. Il faudra attendre après le Sommet de Moncton pour voir se développer des programmes spécifiques aux jeunes.

➤ Avant 1986, les activités de l'Agence concernaient :

- **les activités de coopération scientifique et technique** qui sont centrées sur cinq programmes dont les deux touchent particulièrement la jeunesse :

- la promotion sociale des communautés rurales à travers des actions de développement rural intégré dans une optique de recherche de l'autosuffisance alimentaire ;
- le développement de régions rurales et urbaines situées en zones géographiques arides (notamment les pays du Sahel).

Ces programmes constituent des projets en aval de l'action. Ils associent les jeunes à l'amélioration globale de leur condition par une formation intimement

liée à l'action, et concernant les domaines aussi vitaux pour les ruraux que leur habitat, leur santé et leur éducation.

- Quant aux activités ayant trait à l'éducation et à la formation, elles se présentent suivant le volet éducation et le volet formation.

Pour ce qui est du volet éducation, il était axé vers les années 1977/1978 sur la fourniture et la fabrication du matériel didactique.

Pour ce qui est du volet formation, certes il traverse tous les programmes de l'Agence, mais il a également des domaines spécifiques et se présente sous 3 formes :

- La formation liée à des opérations précises ;
- L'appui institutionnel, c'est-à-dire l'appui apporté à des institutions qui s'occupent essentiellement d'éducation et de formation ;
- L'Ecole Internationale de Bordeaux qui concentre l'essentiel de la formation.

➤ Après 1986

La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement tenue en 1986 a été un tournant décisif dans l'histoire de l'Agence. En effet, à cette occasion, des priorités ont été identifiées. Sur cette base, l'Agence a élaboré de nouveaux programmes qui s'articulent autour de trois axes procédant de la synthèse entre ses objectifs initiaux et les enjeux identifiés par le Sommet, lesquels se résume au développement.

Ainsi, le secteur sciences et techniques devient **sciences et techniques pour le développement**. Dans ce secteur, un relief particulier est mis sur tout ce qui touche à l'agriculture, notamment tropicale.

Outre l'agriculture, les nouveaux programmes du secteur sciences et techniques pour le développement comprennent l'énergie et l'information scientifique.

L'accent a été aussi mis sur le secteur **éducation-formation** avec des projets développés dans ce sens.

Dans ce secteur, 2 nouveaux programmes ont été ajoutés, celui de la *communication et celui de la langue*.

Dans ce cadre, 3 volets sont identifiés : coopération linguistique, promotion de la culture et artisanat et communication.

Les actions dans ces domaines, concernent plus ou moins la jeunesse.

Remarquons que jusqu'en 1999, l'Agence ne développait pas des programmes spécifiques à la jeunesse. Cependant, le Sommet de Moncton va être le catalyseur des actions en direction de la jeunesse car à sa suite, l'AIF s'est lancée dans un processus

consistant à cibler de manière spécifique les questions de jeunesse. Cela s'est traduit par l'intégration dans les six chantiers dégagés dans le cadre de sa programmation pour le biennium 2000 / 2001, *d'un chantier spécifique à la jeunesse à savoir « L'avenir de la Francophonie : miser sur la jeunesse ».*

Dans ce chantier, en dehors des actions relatives à l'éducation formelle qui touchent essentiellement les jeunes, d'autres actions menées par l'Agence mais éclatées jusque-là dans plusieurs directions y figurent à présent. En témoigne le regroupement au niveau du FIJ de thèmes concernant l'intégration des jeunes à la vie active, l'apprentissage des métiers notamment pour les exclus, et l'aide à la création d'emploi, qui se retrouvaient dans des secteurs différents.

En plus de ce regroupement des actions spécifiques à la jeunesse, ce chantier développent deux programmes spécifiques aux jeunes à savoir :

- *La mobilité des jeunes dans l'espace francophone ;*
- *L'insertion sociale et économique des jeunes .*

Ce chantier sur la jeunesse qualifié d'« horizontal » a pour fonction de donner une cohérence et une visibilité nouvelles aux actions menées par l'AIF en direction des jeunes et de mettre en place des outils adéquats à même de contribuer à la réalisation de projets spécifiques destinés à des jeunes et / ou portés par des jeunes.

Pour ce qui est des 2 programmes de ce chantier, rappelons à propos de l'insertion sociale et économique des jeunes que la CONFEJES gère depuis 1994 un fonds en faveur de l'insertion économique des jeunes : le FIJ. Au cours du biennium 2000 / 2001, l'AIF a entrepris d'enrichir cet instrument et de l'adapter à un ensemble de modèles francophones d'insertion sociale et économique, de l'élargir à l'ensemble des jeunes de l'espace francophone.

Quant au programme de mobilité des jeunes dans l'espace francophone, il est mis en œuvre par l'AIF en association avec la CONFEJES. Il vise à combler les lacunes observées quant à la participation des jeunes à la construction de l'espace francophone, au partage d'informations et de données concernant les pratiques et politiques développées en faveur de la jeunesse et la reconnaissance par la Francophonie des jeunes en tant qu'acteurs de leur propre développement.

Paragraphe 3 : Les programmes de l'AUF

Les données relatives aux actions de l'AUF sont tirées du Rapport analytique d'auto-évaluation, AUF, Janvier 1999.

L'AUF a développé des programmes dont les suivants retiennent notre attention :

- Le Fonds International de Coopération Universitaire (FICU),

- Le Fonds Francophone de la Recherche (FFR),
- Le Fonds Francophone Universitaire de la Formation (FFUF),
- Le Fonds Francophone Universitaire de l'Information (FFUI).

Relativement au Fonds International de Coopération Universitaire créé en 1967, il vise deux objectifs :

- L'appui au développement des universités du Sud ;
- L'échange et la coopération universitaire francophone.

Ce Fonds regroupe 5 programmes : le Fonds spécial d'intervention, le programme d'action de soutien à la formation et à la recherche, le programme d'intérêt commun, le programme d'intérêt régional, le programme des études françaises et du français dans le monde.

Le Fonds spécial d'intervention : il est au sein du FICU l'outil d'intervention qui permet de répondre aux demandes des institutions membres confrontées à des situations graves qui entravent leur développement et les empêchent de participer aux programmes majeurs de coopération conçus par l'AUF. Il facilite l'accès à des programmes spécifiques, d'urgence dont l'objectif est de conduire les universités à renforcer leur capacité institutionnelle à coopérer au niveau international.

Le programme d'action de soutien à la formation et à la recherche : il a pour objectifs de mettre en relation des chercheurs des différentes régions de la Francophonie du Nord et du Sud, de faciliter leurs échanges, de les amener à coopérer entre eux.

Le programme d'intérêt commun : son objectif est de donner aux membres de l'AUF les outils d'information et de communication indispensables à la réflexion et à l'échange. Le premier instrument qui répond à ce besoin, ce sont les publications périodiques de l'AUF.

Le programme d'intérêt régional : Il vise à renforcer le potentiel pédagogique des universités du Sud par le biais d'échanges s'effectuant sous forme de missions d'enseignement et de missions de recherche.

Le programme des études françaises et du français dans le monde : il a pour objectifs d'apporter un soutien concret aux départements d'études françaises ; de favoriser le dialogue et les échanges inter-universitaires entre ces départements, de valoriser de nouveaux modes d'enseignement et de nouveaux champs de recherche dans le domaine des études françaises ; de promouvoir l'enseignement en français en suscitant la création de filières francophones.

Pour ce qui est du **Fonds Francophone de la Recherche** créé en 1993, il a pour objectifs :

- La consolidation de l'espace scientifique par un maillage plus serré des structures et organismes scientifiques francophones destinés à accueillir des chercheurs et des programmes de qualité, notamment en prenant appui sur les réseaux thématiques de recherche
- La création des conditions d'une relance durable de la recherche dans les pays

du Sud par une amélioration des conditions de vie et de travail des chercheurs, par la mise en place de véritables politiques scientifiques et par le financement d'une politique multilatérale de la recherche, par le transfert au Sud des savoir-faire accumulés au Nord, et en particulier en matière d'administration et de management de la recherche.

Ce Fonds s'adresse à la fois aux universités, écoles et instituts de recherche membres de l'AUF, aux laboratoires et équipes scientifiques, aux chercheurs et aux étudiants de 3^{ème} cycle.

Les axes prioritaires d'intervention de ce Fonds qui ont trait aux jeunes sont les suivants :

- Aider à l'émergence de réseaux de structures :

- Jeunes équipes de recherche : elles encouragent de nouvelles dynamiques de recherche collective en permettant à des jeunes chercheurs de créer une nouvelle équipe ou en confortant une équipe déjà existante ; favorisent la recherche dans des domaines scientifiques non encore couverts par les réseaux thématiques de recherche de l'AUF ; mettent en œuvre des actions de recherche bien ciblées et utiles au développement de leur pays ; développent une activité académique en français.
- Ecoles doctorales régionales : elles organisent dans un cadre régional la formation à et par la recherche, comportant plusieurs diplômes d'études et de recherches approfondies (DERA) en deux ans, et permettent la préparation d'une thèse de doctorat francophone ; elles associent plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche et sont au cœur d'un dispositif complet et structuré (où interviennent des laboratoires associés et des jeunes équipes).

- Aider aux conditions matérielles de vie des chercheurs :

- Primes de recherche : elles sont attribuées aux chercheurs sélectionnés pour les mobiliser à temps plein dans une activité de recherche et les fixer dans les structures scientifiques régionales existantes ;
- Allocations de recherche : elles ont pour objectif de permettre à des jeunes chercheurs de préparer leur thèse dans les meilleures conditions et d'exercer leur travail de chercheur à temps plein.

- Aider à la mobilité des chercheurs :

Il s'agit d'inciter les chercheurs du Sud à demeurer dans leurs institutions ou à y revenir et ainsi à participer pleinement au développement de leur pays et de leur région en leur assurant des possibilités de mobilité par le biais :

- Des bourses doctorantes : elles permettent à des jeunes chercheurs de réaliser des stages de mobilité dans le cadre de la préparation de leur thèse. Elles renforcent ainsi la recherche du Sud dans sa dimension « formation à la recherche » et offrent ainsi aux étudiants qui se forment dans leurs pays l'ouverture et le décloisonnement nécessaire ;
- Des bourses d'excellence : elles rendent possibles les stages post-doctoraux pour des chercheurs, en priorité ceux des pays du Sud afin de leur permettre de mener un projet de recherche à son terme.

Par rapport au **Fonds Francophone Universitaire de la Formation**, il est constitué des réseaux institutionnels, de l'enseignement du et en français, de l'UNISAT(Université par Satellite), des Instituts internationaux de la Francophonie, de la Francophonie globale. Les 4 premiers éléments touchent les jeunes.

Les réseaux institutionnels sont des associations ou conférences qui rassemblent par discipline les responsables d'établissements d'enseignement supérieur. Leur objectif est de développer la création et la diffusion de l'information scientifique en français, de renforcer la qualité des formations initiales et continues en Francophonie, de promouvoir la recherche scientifique et technologique en Francophonie, de renforcer la coopération inter-universitaire francophone.

Quant à l'enseignement du et en français, il est constitué des classes bilingues ou à français renforcé, des filières universitaires francophones, de la mise à niveau linguistique, des bourses CIME(Cursus Intégré de Mobilité des Etudiants).

- Les classes bilingues ou à français renforcé ont pour objectifs le renforcement du développement de la Francophonie en amont de l'enseignement supérieur, la préparation et la qualification de bacheliers francophones multilingues, la formation d'enseignants de français et de disciplines scientifiques à l'enseignement bilingue francophone aptes à dispenser un enseignement de qualité en formation initiale comme en formation continue, le développement de méthodes d'enseignement du français langue seconde pour l'ensemble des cycles (primaire et secondaire) et des outils pédagogiques scientifiques à l'enseignement en français des disciplines scientifiques, l'élargissement et le soutien à l'environnement francophone des élèves et des enseignements .

- Les filières universitaires francophones , elles, ont pour objectifs la mise en place de formations de niveau international en adéquation avec le secteur de l'emploi dans une perspective de régionalisation , la réhabilitation de secteurs essentiels de formation universitaire en difficulté , la formation des futurs enseignants des filières .

- Pour ce qui est de la mise à niveau linguistique , son objectif est de mettre à un niveau suffisant la compétence linguistique orale et écrite des étudiants pour leur permettre de suivre un cursus universitaire en français, en les familiarisant avec l'expression en français grâce à des formations spécifiques de langue et la mise à disposition d' un environnement francophone.

- Relativement aux bourses C I M E, leur objectif est de permettre aux

établissements d'enseignement supérieur francophones de constituer une véritable communauté d'échanges, tout en assurant le retour des étudiants dans les établissements d'origine. Elles donnent aux étudiants une nécessaire ouverture sur l'étranger et l'accès à des programmes de cours spécifiques qui souvent n'existent pas dans leur pays d'origine.

L'UNISAT, elle, a pour objectifs l'information d'un large public et la formation des étudiants, enseignants chercheurs et professionnels ; la formation professionnelle, l'enseignement et la consolidation du français.

Concernant les Instituts internationaux de la Francophonie, parmi leurs objectifs, figure la formation d'excellence (niveau international) en langue française de spécialistes de haut niveau dans le domaine concerné en vue de participer au développement économique, scientifique et technique des régions et de la Francophonie dans son ensemble.

Ces instituts sont, entre autres, l'Institut de Technologie de Cambodge (qui forme en langues khmère et française les cadres moyens nécessaires à la reconstruction et au développement du Cambodge et de l'Asie du Sud – Est de façon générale), l'Institut de la Francophonie pour l'Informatique (qui assure la formation à l'excellence en français de spécialistes de haut niveau en informatique afin de participer au développement économique, scientifique et technique des pays de la région et de la Francophonie).

Par rapport au **Fonds Francophone Universitaire de l'Information**, il vise à offrir à la Francophonie des outils souples et incisifs, à permettre concrètement aux francophones de disposer d'accès à l'information, d'interfaces et de contenus de référence en français dans des lieux dynamiques et en liaison avec d'autres francophones. Les programmes développés dans ce sens par l'AUF sont des programmes d'édition et de diffusion et le réseau Refer-Syfed.

Les programmes d'édition et de diffusion sont au nombre de cinq : le soutien à l'édition de livres, le soutien à l'édition de revues, le soutien à l'édition de nouveaux supports, le programme viatiques, le programme bibliothèque minimale.

Ces programmes, mis en place en 1988, visent, entre autres, à mettre à la disposition des étudiants et des chercheurs des ouvrages bon marché.

Quant au réseau des Centres Syfed-Refer, tout en offrant leurs capacités d'hébergement de l'information locale, ils ont pour mission de valoriser celle-ci au niveau mondial et en particulier sur l'inforoute francophone. Ils développent l'information scientifique et technique en français, notamment par la consultation de banques de données et la fourniture de documents primaires

Au total, les programmes de jeunesse dans le cadre de la Francophonie s'articulent autour de ceux développés par la CONFEJES qui s'occupe exclusivement

de jeunesse et de sports, et de ceux développés par la CONFEMEN, l'AIF et l'AUF lesquels touchent entre autres, les jeunes.

Remarquons que ces programmes sont placés sous le signe de la synergie et de la complémentarité, chaque structure oeuvrant dans un domaine précis de la jeunesse. Le travail de chaque structure est donc complété par celui des autres structures, le tout profitant à la jeunesse.

Notons par ailleurs que ces programmes, aussi bien au niveau de leur conception, de leur mise en œuvre que de leur suivi sont des programmes multilatéraux car divers pays y interviennent.

En outre, dans toutes ces structures, tous les pays membres participent aux fonds multilatéraux. Même si certains d'entre eux, en l'occurrence les pays du Sud ne participent pas au financement direct des programmes, ils apportent leur contribution au budget de fonctionnement. A titre d'exemple, au sein de la CONFESJES, les fonds multilatéraux comprennent les fonds de fonctionnement et les fonds communs. Même si pour ce qui est des Fonds communs la contribution est volontaire et qu'à ce niveau ce sont les pays bailleurs de fonds qui participent en général, il convient de remarquer que relativement aux fonds de fonctionnement, tous les pays y participent, ceux du Nord comme du Sud. En cas de non participation, ces pays sont exclus de certains programmes. Quant à la CONFEMEN aussi, même si les programmes sont financés par les pays du Nord uniquement, son budget de fonctionnement est financé par tous les pays membres, du Nord comme du Sud, en fonction de leur capacité. Et c'est cette participation commune qui fait de cette entreprise une réelle coopération.

Mais ces programmes ont-ils entraîné des résultats dans le secteur de la jeunesse ? Quels sont leurs impacts sur les politiques de jeunesse des pays de la Francophonie ? Ce sera l'objet du troisième chapitre.

CHAPITRE III

L'IMPACT DES PROGRAMMES DE COOPERATION MULTILATERALE SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE DES PAYS FRANCOPHONES

Dans ce chapitre, nous examinerons l'impact que les programmes développés dans le cadre de la coopération francophone en matière de jeunesse ont dans ce secteur. Pour ce faire, nous verrons dans chaque structure quelles sont les actions qui ont été menées, les résultats engendrés, lesquels nous permettront de mieux savoir l'impact.

SECTION I : IMPACT DES PROGRAMMES DE LA CONFEJES

A ce niveau, nous verrons d'abord les réalisations dans le cadre des différents programmes avant de nous appesantir sur leur impact.

Paragraphe 1 : Les programmes de la période allant de 1994 à 1998

A) Dans le secteur jeunesse

Les réalisations

Pour ce qui est du premier biennium :

Programme I Insertion sociale des jeunes par le développement de la vie associative : les experts ont fait état de la formation de 186 cadres de jeunesse provenant de 18 pays, de la réhabilitation de 5 maisons de jeunes au niveau de 4 pays (Mauritanie, Bénin, Mali, Madagascar).

Les maisons de jeunes ont enregistré un taux de fréquentation de 76%.

Programme II Insertion des jeunes : 9 stages ont été organisés en vue de la formation des cadres, ce qui a permis à 181 cadres appartenant à 17 pays de bénéficier de cette formation. Ces stages ont contribué au perfectionnement de plusieurs cadres dans de multiples domaines.

Concernant ce programme II toujours, des actions ont été menées dans le cadre de la formation des jeunes. Ainsi, à travers 19 pays, 40 groupements de jeunes ont été créés et 1600 jeunes formés à l'esprit d'entrepreneuriat.

Pour ce qui est du deuxième biennium

Programme I : dans chacune des zones ainsi qu'en Haïti, 5 stages de perfectionnement de directeurs de centres de jeunes ont eu lieu, permettant ainsi à 84 directeurs de maisons de jeunes de bénéficier d'une formation ; aussi, 4 stages ont été effectués à l'intention des animateurs de maisons de jeunes ; de même, 2 stages se sont déroulés dans le domaine de la formation des formateurs au leadership ; par ailleurs, un appui a été apporté à l'apprentissage des jeunes dans le secteur artisanal, de même qu'à la réhabilitation et à la dynamisation des centres de jeunes.

Programme II : Les coordonnateurs et les encadreurs du FIJ ont bénéficié des stages de perfectionnement en entrepreneuriat pour le suivi et l'accompagnement des jeunes ; des actions ont été aussi réalisées dans le cadre des mécanismes d'aide et de soutien aux projets de jeunes. C'est ainsi que 266 projets d'entreprises de jeunes ont été financés par le FIJ (80% de ces entreprises fonctionnent convenablement, les 20%, en raison d'une mauvaise gestion fonctionnent avec quelques difficultés).

Impact de ces programmes

Au total, au cours de ces deux bienniums, les programmes développés dans le secteur jeunesse ont contribué à la formation de 522 encadreurs, animateurs et formateurs, ce qui du reste, entre dans le cadre de la promotion de la vie associative et de l'entrepreneuriat qui constitue une des dimensions des politiques de jeunesse des pays francophones.

L'évolution de ces actions entreprises par les experts a révélé que globalement, les bénéficiaires sont satisfaits dans la mesure où celles-ci ont engendré un développement effectif de la vie associative et de la culture entrepreneuriale, contribuant ainsi à rendre le jeune plus apte à s'insérer socialement et économiquement.

B) Dans le secteur E P S /sport

Les réalisations

Programme III Mobilisation des jeunes par l'activité sportive de proximité : les actions réalisées ont trait :

- à la formation des formateurs ;
- à la formation des animatrices et animateurs sportifs polyvalents ;
- au soutien à l'organisation des compétitions sportives ;

- à la dotation des pays membres en matériels sportifs.

Programme IV Développement des pratiques sportives de haut niveau : les actions ont tourné autour :

- de la concertation avec les hauts responsables du mouvement sportif africain et international ;
- du perfectionnement des cadres techniques, des journalistes sportifs des médecins et kinésithérapeutes responsables des équipes nationales ;
- de la préparation terminale des athlètes participant aux grandes compétitions sportives internationales ;
- de la formation et du perfectionnement des encadreurs du sport pour personnes handicapées ;
- de la formation des cadres pour la création, la gestion et la maintenance des installations sportives ;

Impact de ces programmes

Au terme de ces 2 biennums, 62 actions ont été effectuées. 922 cadres et jeunes animateurs dont 102 femmes ont été formés ou perfectionnés. Plus de 15.000 jeunes ont été mobilisés.

Ces actions ont permis une meilleure visibilité de la CONFESPORT et l'amélioration des compétences des cadres bénéficiaires, ce qui a mis en exergue les acquis dans le domaine de l'encadrement et de la prise en charge du sport de haut niveau et de la pratique sportive de proximité.

Ces actions ont aussi favorisé le renforcement de la coopération et du partenariat avec les plus hautes instances du mouvement sportif africain et international.

Paragraphe 2 : Les programmes de la période allant de 1999 à 2001

A) Programme I : Appui institutionnel à la mise en place et au renforcement des politiques nationales de la jeunesse et des sports :

Les réalisations

Dans le cadre de la réalisation de ce programme, 4 activités principales ont été organisées en 2000-2001 :

- 2 séminaires de formation à l'endroit des spécialistes de jeunesse et des sports provenant de 24 pays membres et portant sur les techniques de

conception, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques nationales de jeunesse ou de sports .

- En outre, ces pays ont bénéficié d'un soutien complémentaire pour la mise place de leur politique nationale (Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Sénégal, Tchad).
- Aussi, des études ont été réalisées relativement aux dimensions économiques et sociales du sport dans les pays du Sud, au développement des écoles de sport en Afrique, et aux stratégies de mise en place des plates-formes nationales de concertation de la jeunesse.

L'exécution de ce programme a permis d'atteindre les résultats qui se présentent sous 3 figures :

- L'existence d'une politique nationale de jeunesse et des sports ou en cours d'actualisation ;
- La définition , dans certains cas , des axes stratégiques de la politique dans le domaine de la jeunesse et des sports (déclaration de politique nationale) ;
- L'amorce de la réflexion au niveau national par d'autres Etats

Impact de ce programme

Même si les résultats de ce programme sont visibles a travers les dynamiques en cours pour la mise en place des politiques nationales, il est encore prématuré de juger de l'impact et de la pérennité de ce programme . Cependant, les formations acquises, la maîtrise et la capitalisation entreprise sont les signes d'une pérennisation des acquis et laissent présager d'un impact certain .

B) Programme II : Programme de promotion de la jeunesse et de développement des sports

Promotion de la jeunesse

Sous –programme « Insertion des jeunes FIJ et FIFMAS »

Les Réalisations

Concernant le **FIJ**, les actions suivantes sont notables :

- L'appui à l'apprentissage des jeunes dans le domaine de l'artisanat, à l'issue duquel 12 des 60 jeunes ayant été formés en mécanique, en cordonnerie et en couture ont été financés par le FIJ. Ces jeunes sont issus de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Sénégal, du Niger ;
- La formation des encadreurs de groupement FIJ à l'entrepreneuriat à

l'endroit des pays nouvellement adhérents au FIJ (Cap-Vert, Liban), ou s'étant momentanément retirés du FIJ pour motif de non cotisation statutaire (Congo Brazzaville, Burundi, Mauritanie) ;

En 2000-2001, 9 pays ont bénéficié de cette formation : le Congo Brazzaville, l'Égypte, le Liban, la Mauritanie, le Cameroun, la Tunisie, le Tchad, le Maroc et le Gabon.

Au total, 59 cadres dont 11 femmes, ont été formés en entrepreneuriat au cours de ce biennium.

- La formation initiale des coordonnateurs du FIJ provenant des pays non membres de la CONFESJES. Dans ce cadre, des coordonnateurs en provenance de 10 pays ont bénéficié de cette formation. Il s'agit : de l'Albanie, de la Bulgarie, du Laos, du Cambodge, de la Moldavie, de Sao-Tome et Principe, de la Guinée Equatoriale, de Sainte Lucie, du Vanuatu, de la Dominique ;

- Le perfectionnement des encadreurs de groupements FIJ dans le domaine de l'accompagnement des jeunes ;

- L'appui à la formation des jeunes à l'entrepreneuriat ;

- Le financement des projets de jeunes.

Concernant le FIFMAS, les données enregistrées sont les suivantes :

- La formation des formateurs à la fabrication de ballons et de filets de buts. Dans cette perspective 14 cadres appartenant à 6 pays (Tchad, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Maroc, RCA) ont été formés ;

- La formation des jeunes à la fabrication de ballons en cuir et de filets de buts. A ce niveau, ce sont les cadres formés qui devaient se charger de la formation des jeunes avec l'appui de la CONFESJES. En 2000, seuls 3 pays ont formé les jeunes à la fabrication de ballons et de filets.

- Le financement de projets de jeunes. Dans ce cadre, seul le Burkina Faso, le Niger et le Togo ont présenté des projets de jeunes à financer. Parmi ces projets, seuls 2 du Burkina ont pu être financés sur 20 projets présentés.

Pour ces deux derniers points, le problème a résidé au niveau de 3 principaux facteurs : le non virement par la CONFESJES des 1.200 000 FCFA devant permettre la mise en place de la formation ; la non acquisition par les cadres formés des techniques requises pour la fabrication de ballons ; la non disponibilité dans certains pays de la matière première en l'occurrence le cuir tanné.

Impact de ce sous-programme

Un des objectifs visés à travers ce programme réside dans le renforcement et la dynamisation de l'insertion des jeunes dans le circuit économique. Cet objectif est largement atteint car, aujourd'hui, même si l'ensemble des pays ne dispose pas d'une politique nationale clairement définie, il n'en demeure pas moins que

la nécessité de l'insertion économique des jeunes par le biais de l'entrepreneuriat est unanimement reconnue.

Dans certains pays même, des fonds nationaux pour le financement des projets de jeunes ont été mis en place : il s'agit du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Madagascar, de l'Île Maurice et de la Tunisie.

Dans d'autres pays, la mise en place de ce fonds est en projet et une certaine collaboration peut être notée, dans ce sens, entre organismes nationaux ou internationaux.

Sous-programme « Développement de la vie associative »

Les réalisations

Ce programme s'articule autour de quatre axes: le renforcement des ressources humaines, le renforcement des structures de jeunesse, la promotion du civisme et de la paix, le rôle de conseil auprès des jeunes et de la Conférence ministérielle.

- Relativement à l'axe « renforcement des ressources humaines » : il a trait à la formation des jeunes, des encadreurs et des formateurs d'encadreurs.

En 2000-2001, sur 100 projets envisagés, 60 ont été réalisés. Parmi ces 60 projets, 50 ont pour population cible les jeunes leaders d'association. On y retrouve aussi 2 projets d'étude et 1 projet relatif à l'appui aux programmes nationaux de formation de jeunes filles dans le domaine de la lutte contre les MST/Sida.

- Par rapport à l'axe « renforcement des structures de jeunesse » : il a trait au soutien et au renforcement des structures et organisations de jeunesse existantes par rapport aux besoins nouveaux liés aux mutations que connaît la société moderne.

En 2000-2001, sur les 4 projets prévus, 3 ont été réalisés.

- Pour ce qui est de l'axe « promotion du civisme et de la paix », il vise à promouvoir une culture de la paix à travers l'éducation et la formation des jeunes au civisme et à la citoyenneté.

Durant l'année 200-2001, deux projets ont été prévus et réalisés.

- Par rapport à l'axe « rôle de conseil auprès des jeunes et de la Conférence ministérielle » : il s'articule autour de diverses activités qui tournent autour de réflexions sur certains thèmes, de la mise à contribution des jeunes et des ONG des pays membres dans une perspective de collaboration.

Dans ce cadre, 2 activités ont été prévues en particulier la concertation des jeunes francophones, préparatoire au 4^{ème} Forum mondial de la jeunesse ; et la réflexion sur les stratégies et méthodes d'information des jeunes filles

analphabètes à la lutte contre les MST/Sida. La première activité a été réalisée, mais la seconde ne l'est pas encore.

Impact de ce sous-programme

L'impact des actions réalisées dans le cadre de ce sous-programme varie selon les actions.

Les actions en faveur des leaders d'associations féminines ont, pour le moment, un impact limité à cause du démarrage récent de ces activités. Relativement à l'appui apporté aux centres de jeunes, dans la mesure où il a été mené sur une courte durée, il se pose la question de savoir si des effets durables ont été engendrés. En revanche, les informations suivies dans le domaine de l'information jeunesse et qui se sont appuyées sur l'expérience acquise par certains pays membres, en l'occurrence la France et la Tunisie pourraient, en principe, engendrer des changements dans les pays. Les rencontres et échanges entre les jeunes, elles, ont eu un impact potentiellement important, si l'on se réfère au nombre de jeunes touchés.

C'est dire donc qu'actuellement, tous les impacts des diverses actions menées dans le cadre de la promotion jeunesse ne sont pas mesurables. Si des activités sont réalisées, leurs impacts ne pourront se mesurer que dans le moyen et le long termes. Cependant, les résultats positifs enregistrés dans l'ensemble laissent prévoir des impacts certains.

Développement des sports

Sous-programme « Projets d'appui au développement des sports »

Les réalisations

Relativement à l'objectif « soutenir les actions de mobilisation des jeunes par la pratique du sport de masse, à travers le sport de proximité, l'éducation physique à l'école et le sport scolaire et universitaire » :

- Aucune action concernant le sport scolaire et universitaire n'a été menée.
- Concernant le sport de proximité, cet axe constitue la poursuite des formations des animateurs et animatrices sportifs polyvalents de quartiers, organisées par la CONFEJES depuis 1995. De ce point de vue, un grand nombre d'animateurs et d'animatrices polyvalents ont reçu une formation.
- Pour ce qui est du suivi et de l'insertion des sportifs, aucune action n'a été réalisée durant le biennium 2000-2001.
- Il en est de même de la mobilité des jeunes dans le cadre de laquelle aucune action n'a été enregistrée en dehors des échanges sportifs.

Dans le cadre de l'objectif « soutenir les actions de développement des pratiques sportives de haut niveau » :

- Dans l'axe relatif à la création et à la réhabilitation des infrastructures, aucune action n'a été enregistrée.

- Dans l'axe « détection et préparation des jeunes talents », 400 bénéficiaires du Fonds Francophone de Préparation Olympique (FFPO) ont été enregistrés. Ce Fonds a offert des appuis techniques nationaux aux jeunes sportifs handicapés, et aux anciens sportifs de haut niveau en difficulté.

- L'axe « Centres d'entraînement de haut niveau » tourne autour des bourses FFPO accordées aux pensionnaires de ces centres. Celles-ci ont stagné au CIAD où elles sont restées à 15 bourses, elles sont en régression et tendent même à être supprimées dans les autres centres.

On peut noter aussi comme activité la réunion des directeurs de ces centres qui a contribué à l'harmonisation des procédures (bourses, statuts...), et à l'implication de nouveaux partenaires multilatéraux.

- Dans l'axe relatif à la « préparation de l'élite sportive », des actions ont été réalisées, à savoir la participation à la sélection des équipes africaines en tennis de table et en basket-ball féminin en vue des 4^{ème} Jeux de la Francophonie ; l'organisation d'un campus de préparation à l'endroit des sportifs, des médecins et journalistes sportifs ; l'organisation de sessions de formation destinées aux cadres techniques nationaux.

- Quant à l'axe « concertation avec les partenaires au développement du sport », il vise à contribuer au renforcement des liens entre la CONFEJES, les Confédérations sportives africaines, les Fédérations internationales et les pays bailleurs.

Dans le cadre de l'objectif « soutien aux actions de lutte contre le dopage et de protection de la santé des sportifs », une conférence des ministres a été organisée sur l'état des lieux de la lutte contre le dopage en Francophonie, au cours de laquelle un engagement a été pris relativement à l'élaboration des politiques nationales de lutte contre le dopage et à la concertation au niveau multilatéral pour éradiquer le fléau.

Par rapport à l'objectif « contribuer à une participation équitable des femmes et des jeunes filles aux activités et programmes de la CONFEJES », il se traduit à travers la mise sur pied du groupe de travail CONFEJES (GTCTF) qui s'occupe de la promotion de la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sports. Les activités s'inscrivent dans le plan d'action adopté par ce groupe de travail tournent autour de la formation des cadres féminins en administration du sport niveau I ; de l'exécution d'un programme de perfectionnement pour entraîneurs féminins dans le cadre des 4^{ème} Jeux de la Francophonie.

Pour ce qui est de l'objectif « contribuer à une meilleure intégration des personnes handicapées », un plan d'action a été prévu pour 2001-2004. Dans ce cadre, 2 réunions de concertation ont été organisées en 2000 et 2001 qui ont permis de faire l'état des lieux des pratiques sportives pour personnes handicapées, de même que des propositions d'actions ; de renforcer et d'élargir les liens entre la CONFEJES, le Comité international des *JAPHAF* et les structures nationales et internationales de sports pour les personnes handicapées (les fédérations nationales, Handicap International...).

Impact de ce sous- programme

L'impact de ces actions touche chaque année une quinzaine de pays : quelques cadres féminins et quelques cadres spécialistes du sport pour handicapés y sont formés. Cependant, un problème se pose car dans la majeure partie des pays il n'y a pas de données permettant de savoir si ces cadres formés sont par la suite mis dans des situations où ils peuvent mener des actions efficaces et de longue durée.

De même dans la mesure où le nombre de bénéficiaires de ces actions est limité et où les actions prévues dans le cadre du programme ne seront pas pour la plupart prolongées sur les autres années, l'on peut s'interroger sur l'impact que certaines de ces actions peuvent avoir.

Relativement aux bourses de détection et clubs CONFEJES, elles ont, du fait du nombre important de bénéficiaires, un impact certain.

Pour ce qui est des compétitions des jeunes dans un cadre sous- régional, leur impact demeure important car elles permettent de rompre le relatif isolement des talents sportifs. L'association, lors de ces compétitions, de jeunes francophones, lusophones, et anglophones constitue un cadre intéressant pour l'évolution des pratiques sportives.

Quant aux réunions de concertations, elles ont permis réellement d'avancer dans l'éradication des actions doublées.

Pour ce qui est des bourses FFPO accordées aux pensionnaires des centres de haut niveau, la priorité donnée à l'action directe sur la préparation d'un nombre de sportifs restreint permet certes d'obtenir un impact, mais celui-ci ne peut être durable, limité qu'il est à la durée d'activités des sportifs de haut niveau.

Sous- programme « Les centres de haut niveau et le FFPO »

Les réalisations

Dans ce sous-programme, les résultats se présentent selon deux points relatifs au programme en faveur de l'élite (les bourses FFPO), et aux Appuis Techniques Nationaux (ATN).

- Relativement au programme en faveur de l'élite :

Le CIAD regroupe 28 sportifs de haut niveau dont 15 sont boursiers de la CONFEJES. Les 4 premières années qualifiées de « rodage » ont permis aux sportifs de trouver leur pleine efficacité. En attestent les résultats satisfaisants obtenus par les jeunes athlètes entre autres, lors des deux compétitions majeures que sont les jeux de la Francophonie à Ottawa-Hull et les championnats du monde à Edmonton.

Pour ce qui est du CIBAT, il a réuni pendant les sept mois qui ont précédé les jeux olympiques de Sydney, l'ensemble des sélectionnés olympiques des pays francophones. Les résultats ont été mauvais car pour des raisons de tutelle nationale et de réelle coordination entre les acteurs du développement, les boxeurs sont rentrés dans leur pays pour terminer leur préparation olympique.

Par rapport au CIJLA, il n'a accueilli que des stages de quelques semaines. Du fait donc d'une inexistence sportive et structurelle concrète, il est impossible d'établir le bilan des activités du CIJLA.

- Relativement aux « ATN »

Les bourses ATN ont concerné en 2000 près de 200 sportifs, et en 2001 plus de 400. Cette augmentation du nombre de boursiers est la conséquence d'un élargissement des catégories de bénéficiaires et du soutien renforcé de la CONFEJES aux politiques nationales clairement définies.

Impact de ce sous-programme

Ce sous-programme a donc un impact sur la préparation des jeunes sportifs. Cependant, cet impact est limité du fait du nombre restreint de boursiers FFPO et du fait que certains pays ne bénéficient pas des ATN pour des raisons de non paiement des cotisations statutaires ou du non respect des procédures administratives.

C) Programme III : Programme CONFEJES de formation et de perfectionnement des cadres.

Les réalisations

D'abord, entre 1996 et 1999, dans le cadre de l'ex-programme des bourses canadiennes, 16 pays ont bénéficié de bourses de formation des cadres, ce qui s'est traduit par la formation de 79 cadres au niveau des instituts à vocation régionale et dans les universités.

Pour ce qui est du nouveau programme de formation des cadres qui, rappelons-le, a remplacé l'ex-programme des bourses canadiennes, nous pouvons retenir : Relativement aux boursiers en formation au titre de l'année 2000 – 2001, 39 ont été enregistrés dont 31 dans les instituts à vocation régionale et 8 dans les

universités ou autres institutions. Parmi les boursiers fréquentant les instituts à vocation régionale, 38,7 % concernent le secteur EPS /sport, 35,5 % le secteur jeunesse, 25,8 % l'Inspectorat de la jeunesse et des sports, formation commune aux deux secteurs.

Quant à l'appui aux politiques nationales de formation des cadres, 6 pays ont reçu un financement en vue de la réalisation d'un « forum national » pour dégager les éléments et les données nécessaires à l'élaboration d'une politique nationale de formation des cadres. En décembre 2001, aucun des 6 pays ne l'avait encore réalisé. Cependant, les échéanciers de réalisation sont fixés en février et juillet 2002.

Relativement à l'intégration des nouveaux besoins de formations, le premier objectif a trait à l'intégration de l'entrepreneuriat au sein des programmes de formation des cadres de jeunesse des instituts nationaux. De ce point de vue, un groupe d'experts a élaboré deux contenus de formation « harmonisés » en entrepreneuriat : l'un pour la formation moyenne, l'autre pour la formation supérieure. Cette formation a pour but d'initier en 2001 – 2002, plus de 450 diplômés dont le rôle est d'appuyer, chacun dans sa région, les jeunes promoteurs de projets d'insertion économique. Le second objectif en matière d'intégration des nouveaux besoins a trait à l'harmonisation du « professorat d'EPS ». Dans cette perspective, un groupe d'étude a poursuivi en 2001 le processus d'harmonisation du « professorat d'EPS ». Chaque établissement, sur la base des critères de convergence arrêtés par ce groupe d'étude, doit réviser son propre programme, y intégrer les nouveaux besoins .

Concernant le projet portant sur l'apprentissage des techniques en matière d'étude des besoins et la réalisation de diagnostics locaux, sa mise en œuvre est prévue en Avril 2002 avec l'appui de l'INJEP de Marly le Roi. Les agents formés seront ainsi en mesure de fournir un appui technique appréciable dans le cadre du processus de mise en place des politiques et stratégies nationales de formation des cadres.

Par rapport à la revitalisation de la Commission consultative permanente sur la formation des cadres supérieurs, le groupe d'étude chargé de l'harmonisation des programmes a été mis à contribution pour réaliser l'examen du mandat et du plan d'action de ce mécanisme multilatéral.

Pour ce qui est de l'établissement de partenariats, la CONFESJES a établi des partenariats fonctionnels avec les institutions suivantes : en matière de jeunesse avec l'INJEP de Marly le Roi, en matière d'appuis techniques avec l'Association Canadienne pour la Santé, l'Education physique et les Loisirs.

Impact de ce programme

Il est difficile de mesurer exactement l'impact de ce programme du fait de sa nouveauté .

Cependant, les actions réalisées aussi bien dans le cadre de la formation des boursiers, de l'appui aux politiques nationales de formation des cadres, de l'intégration des nouveaux besoins de formation, que dans le cadre des autres projets, commencent toutes à produire des résultats positifs malgré quelques difficultés.

Au total, les programmes de la CONFESJES sont d'une importance capitale dans le cadre de la coopération francophone en matière de jeunesse. A travers le temps, ils ont évolué et tendent, dans presque tous les axes, à produire des effets positifs sur les politiques de jeunesse des pays de l'espace francophone. Cependant, si l'impact de certains programmes sont mesurables, il n'en est pas même pour d'autres qui sont encore en cours de réalisation. Qu'en est-il, à présent, de l'impact des programmes des autres structures francophones sur les politiques de jeunesse ?

SECTION II : IMPACT DES PROGRAMMES DES AUTRES STRUCTURES

Il s'agit de voir à ce niveau l'impact des programmes de la CONFEMEN de l'AIF et de l'AUF

Paragraphe 1 : Impact des programmes de la CONFEMEN

Les réalisations

Dans le cadre du programme PASEC créé en 1991, les actions n'ont été menées qu'à partir de 1995.

Pour réaliser son premier objectif qui est d'identifier les modèles de scolarisation efficaces dans l'enseignement primaire, le PASEC²¹ s'intéresse à la mesure objective des acquis des élèves en 2^e et 5^e année du primaire dans les domaines des mathématiques et du français. Par une analyse statistique raffinée, des modèles de scolarisation efficaces sont identifiés. Le PASEC cherche aussi, toujours dans ce cadre, à mesurer l'impact des diverses variables (manuels scolaires, taille des classes, formation des maîtres..) sur les apprentissages des élèves, afin d'en tirer des conclusions variables non seulement pour les Etats qui y participent directement, mais aussi pour l'ensemble des pays membres de la CONFEMEN.

Pour atteindre son deuxième objectif, à savoir le développement dans chaque Etat d'une capacité interne et permanente d'évaluation, le PASEC assure la formation et une participation active des membres de l'équipe nationale des Etats participants. De plus, des séminaires de perfectionnement sont offerts chaque année à des personnes impliquées dans des opérations PASEC passées ou en cours.

Quelles ont été les activités d'évaluation du PASEC ?

Le PASEC a adopté trois types d'évaluation : les évaluations standards, les évaluations thématiques, et les suivis de cohorte.

- Les évaluations standards ont été réalisées dans 9 pays au cours des différents PASEC. Elles permettent un diagnostic global des facteurs essentiels concourant aux progrès des élèves à l'école primaire.

- Relativement aux évaluations thématiques, la CONFEMEN a décidé en 1998, le lancement de la 5^e phase du PASEC. Ainsi, 2 évaluations thématiques ont été proposées. Dans le cadre de celles-ci, le thème est focalisé sur une question de

²¹ Présentation PASEC aux correspondants nationaux, CONFEMEN, 49^{ème} session ministérielle. Les facteurs de l'efficacité dans l'enseignement primaire, CONFEMEN, Secrétariat général, 1999.

politique éducative pour l'analyser complètement, et ce, dans le prolongement des évaluations standards.

La Guinée a pu bénéficier de cette expérience : le PASEC y mène une étude sur la politique de réforme de la gestion du temps scolaire via le système des classes à double vacation d'une part, sur la formation des maîtres de l'autre.

- Pour ce qui est des suivis de cohorte, dans le cadre des PASEC III, IV et V, un panel d'élèves de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Burkina Faso a été suivi et testé tous les ans depuis le début de la 2^e année jusqu'à la fin de la 6^e année de l'enseignement primaire. Le but poursuivi est de parvenir à un bilan longitudinal de l'ensemble du cycle primaire.

Impact de ce programme

Dans le cadre de la CONFEMEN donc, des actions sont menées à travers le programme PASEC. Cependant, il est impossible de mesurer l'impact de ces actions sur les politiques éducatives des pays membres car, en dernière instance, la CONFEMEN n'est qu'une instance politique. Certains pays s'intéressent à ses travaux dans le cadre de l'enseignement, des systèmes éducatifs de manière générale (documents, rapports...), mais aucune recherche n'a été faite sur l'impact de ces travaux de la CONFEMEN sur les politiques éducatives, l'on ne sait donc pas si la CONFEMEN influe sur les politiques éducatives des pays membres, et si oui, jusqu'à quel point.

L'éducation étant une dimension des politiques de jeunesse, l'influence des actions de la CONFEMEN sur celles-ci est également très difficile à mesurer.

Paragraphe 2 : Impact des programmes de l'AIF

Nous insisterons sur les activités réalisées avant 1986, et après dans les domaines scientifique et technique, de l'éducation et de la formation, de la culture.

Le programme de mobilité des jeunes, du fait de sa nouveauté, n'a pas encore fait l'objet d'évaluation.

Les réalisations

➤ Pour ce qui est des activités d'avant 1986 :

Dans le domaine scientifique et technique :

- Le programme de promotion de l'agro-industrie en milieu rural a généré une quarantaine de projets dans les pays membres dont certains appartiennent aux jeunes, et 8 études de faisabilité ont été réalisées. Deux (2) fora ont été organisés dans ce contexte, dans lesquels les jeunes ont été associés : l'un à Montpellier en 1981, l'autre à Rouen en 1986.

- L'autre programme dans ce domaine a trait au développement des régions rurales et urbaines situées en zones géographiques arides notamment au Sahel. Les actions de l'Agence à ce niveau ont été marquées, à partir de 1975, par l'opération Sahel Vert. Adaptés aux caractéristiques de chaque pays et réalisés suivant des modalités propres aux besoins de chaque région, des chantiers de jeunes étaient mis en place au Niger, au Burkina, au Sénégal, au Mali, au Bénin, au Cameroun et au Tchad. Plus de 35.000 jeunes ont participé au reboisement de quelques 5.000 hectares en essences diverses : Le pourcentage de réussite se situe autour de 65 %.

En outre, les jeunes ont été formés à l'aménagement et à l'entretien de barrages ; au Mali : des opérations de petits périmètres irrigués ont été entreprises ; au Niger et au Sénégal : une implantation de vergers a eu lieu ; au Rwanda, au Burundi, en Centrafrique, au Niger, au Burkina Faso, au Bénin et au Togo : des opérations régionales de formation de jeunes ruraux ont été organisées ; au Zaïre : des opérations d'aménagement de zones maraîchères à la périphérie de Kinshasa, dans les vallées de la Funa et de la Tshangu ont été réalisées par des jeunes, auxquels a été confiée l'exploitation.

Soulignons aussi la mise en œuvre, dans le Bas-Zaïre d'un projet de développement rural intégré. Il s'agit d'un projet pilote basé sur l'aménagement de l'habitat, réalisé par les habitants de 5 villages de la région de Mbanza Ngungu, entre autres des jeunes. L'originalité de ce projet réside dans le fait qu'il aborde aussi bien les problèmes de l'exploitation que celui du cadre de vie. D'après les évaluations effectuées, les résultats de ce projet ont été encourageants.

Par ailleurs, un réseau de spécialistes en éducation nutritionnelle a été créé sous les auspices de l'Agence, en vue d'aider les pays les plus défavorisés à parvenir à leur autosuffisance alimentaire et à promouvoir l'éducation nutritionnelle des populations. Dans ce cadre, les jeunes ont été mobilisés et ont joué un rôle important.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation :

Le volet éducation a développé des activités ayant trait à la fourniture et à la fabrication de matériel didactique

- Relativement à la fourniture de matériel didactique, 2 programmes sont notables : un programme qui vise à fournir aux écoles un matériel modeste ; un autre qui vise à fournir une documentation spécialisée aux centres de formation professionnelle.
- Pour ce qui est de la production de matériel didactique (livres scolaires, manuels, guides), l'Agence apporte son expertise aux pays les plus démunis par la mise en forme du contenu des manuels. Elle apporte aussi une assistance au

niveau du traitement graphique et à toute la chaîne de production. Plusieurs pays ont bénéficié de cette aide.

Dans le volet formation

- L'Ecole Internationale de Bordeaux effectue l'essentiel des activités. Au début de ses activités en 1989, 6.000 cadres moyens et supérieurs ont été formés. L'école oriente ses actions essentiellement vers le perfectionnement, la réflexion à la prospective, et les rencontres et concertations.

➤ *Après 1986*

Après le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de 1986, les programmes de l'Agence ont été redéfinis et ont été tous centrés sur le développement.

Ainsi, dans le secteur sciences et techniques devenu sciences et techniques pour le développement, les programmes qui ont le plus trait à la jeunesse se situent au niveau de l'agriculture. Des projets de diffusion de techniques agraires sont mis en œuvre dans ce cadre avec pour objectif, la formation des agriculteurs, entre autres les jeunes ruraux.

Dans cette même perspective, le projet de création de « Centres régionaux spécialisés en agronomie » a pour but d'ouvrir des centres qui dispensent un enseignement spécialisé de niveau Bac + 5 à des ingénieurs agronomes, entre autres des jeunes.

Dans le secteur éducation-formation, les actions ont été centrées sur la production de matériel éducatif nécessaire à l'appui à l'éducation ; et sur l'utilisation des techniques modernes pour l'éducation et l'enseignement du français, et la liaison avec les langues nationales.

Dans le domaine de la culture, l'Agence a favorisé et incité à la création littéraire en organisant des concours de nouvelles, romans, poésies et théâtres. En même temps, elle a soutenu l'édition des ouvrages des jeunes talents.

Ce secteur englobe désormais le secteur communication et comprend 3 volets :

Le 1^{er} volet, à savoir la coopération linguistique a pour priorité de protéger et de préserver les patrimoines porteurs de toutes les valeurs d'identité et civilisation, de valoriser le savoir-faire, de mettre les outils de connaissance à la disposition du plus grand nombre, et de lutter contre l'analphabétisme.

Le 2^e volet, à savoir le promotion de la culture et de l'artisanat, développe un programme relatif à la promotion et à la diffusion de l'écrit : l'objectif est de favoriser la création par la poursuite des concours littéraires, de soutenir l'édition et la diffusion de l'écrit par une politique du livre à coût réduit, d'étendre à de nouveaux pays le projet de centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural .

Le 3^e volet est la communication. A ce niveau, 2 domaines sont distingués : les industries de programme et de contenu ; les infrastructures de communication. Relativement aux industries de contenu, un accent particulier est accordé au cinéma, à la chanson, à la production audiovisuelle. Notons à ce propos que la coopération multilatérale entre radios et TV francophones date de 1978, mais qu'elle a pris une ampleur réelle sous l'impulsion des Sommets francophones avec la mise en place d'un Fonds de soutien à la création audiovisuelle dans les pays du Sud, et le lancement de programmes communs comme le Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones (EMAF), le Consortium International Francophone de Formation à Distance (CIFIAD), TV 5. Quant aux infrastructures de communication, la collectivité francophone explore actuellement la mise en place d'une Agence de télécommunication de la Francophonie susceptible de favoriser le développement des télécommunications dans chaque pays francophone et d'organiser des systèmes de communication automatique entre ces pays .

Impact de ces programmes

Au cours donc de l'évolution de sa programmation, l'AIF a développé certains programmes qui ont trait, en partie, aux jeunes. Le problème à ce niveau réside dans l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de montrer l'impact de ces programmes sur le secteur jeunesse, notamment sur les politiques nationales de jeunesse, car, une évaluation n'a pas été faite à ce niveau. Donc, même si des activités sont menées directement ou indirectement pour les jeunes, l'impact est encore à déterminer.

Toutefois, si tel est le cas avec ces anciens programmes, ceux orientés spécifiquement vers les jeunes, notamment le nouveau programme de mobilité des jeunes qu'exécute l'AIF, se sont inscrits dans une perspective visant à réaliser des impacts concernant surtout la participation des jeunes qui constitue un élément essentiel des politiques de jeunesse.

Paragraphe 3 : Impact des programmes de l'AUF

A) Pour ce qui est du Fonds International de Coopération Universitaire

Les réalisations

- Le Fonds spécial d'intervention a octroyé des bourses universitaires de la Francophonie aux meilleurs étudiants et des bourses de perfectionnement

- Le programme d'action de soutien à la formation et à la recherche a, entre 1994 et 1998, financé 149 projets
 - Dans le cadre du programme d'intérêt régional, 1287 missions d'enseignement et de recherche ont été effectuées les 5 premières années, impliquant 24 universités
 - Dans le cadre du programme des études françaises et du français dans le monde, 105 bourses d'échange entre départements d'études françaises et 63 bourses de perfectionnement ont été octroyées ces 5 dernières années

Impact de ce Fonds

Ce Fonds, par le biais des bourses offertes, des missions d'enseignement et de recherche a contribué au renforcement de la Francophonie en général, des universités du Sud en particulier. Car, même si la tendance reste encore faible, l'évolution de ce programme se fait au profit de ces dernières.

B) Relativement au Fonds Francophone de la Recherche

Les réalisations

Axe « aider à l'émergence de réseaux de structures » :

- Dans le cadre des jeunes équipes de recherche, en 1994, 24 ont été sélectionnées et réparties dans 10 thématiques, et 15 en 1999.
 - Pour ce qui est des écoles doctorales régionales, 5 sont actuellement en activité : EDR de sciences sociales de Bucarest, EDR de génie linguistique de Marne la Vallée et Genève, DEA d'agriculture durable à Beyrouth, EDR de maladies tropicales en Franceville, DEA en réseaux de télécommunication de Beyrouth.
 - Depuis le début de ce programme, 104 étudiants ont pu obtenir leur diplôme de DERA ou DEA.

Axe « aider aux conditions matérielles de vie des chercheurs » :

- Concernant les primes de recherche, en 1994, 20 ont été attribuées et réparties en 10 thématiques .

Axe « aider à la mobilité des chercheurs » :

- Les bourses doctorantes permettant la mobilité dans l'espace scientifique francophone d'environ 20 doctorants par an.
 - Les bourses d'excellence permettant la mobilité de 65 chercheurs par année. De 1993 à 1997, 277 bourses ont été accordées dans ce cadre.

Impact de ce Fonds

Certains programmes comme les allocations de recherche et les bourses d'excellence, du fait de leur nouveauté, n'ont pas encore été évalués. Mais, des programmes comme les jeunes équipes régionales et les primes de recherche ont entraîné un impact certain. En effet, ces programmes ont incité les équipes des pays du Sud à développer leur recherche en s'appuyant sur une nouvelle dynamique de collaboration scientifique au sein de leur région et avec des équipes des pays du Nord. Ainsi, ces équipes commencent à se faire reconnaître à travers la communauté internationale, peuvent accéder notamment aux appels d'offres lancés par des organismes internationaux. De même, depuis leur 3^e année de fonctionnement, certaines équipes de recherche ont commencé à publier, en collaboration avec le Nord, leurs résultats dans des revues scientifiques de renommée internationale dans le cadre d'une politique éditoriale multilingue. En outre, certaines d'entre elles ont pu organiser avec les laboratoires associés francophones des séminaires et colloques nationaux en français et leur donner une dimension régionale francophone grâce à un appui financier complémentaire de ce Fonds

C) Concernant le Fonds Francophone Universitaire de la Formation

Les réalisations

Les réseaux institutionnels :

Ils ont organisé des actions de formation, de production et de diffusion d'information scientifique et technique, et de recherche.

- Concernant la formation, 61 actions ont été effectuées. Celles-ci ont trait aux séminaires de formation, aux universités d'été ; à la préparation aux épreuves du CAMES ; à la mise en place ou l'aide à des filières universitaires francophones ; à l'attribution de bourses de formation.

- Pour ce qui est de la création et de la diffusion de l'information scientifique et technique, 62 actions ont été effectuées en 5 ans.

Dans le cadre de l'enseignement du et en français :

- Concernant les classes bilingues ou à français renforcé, des classes bilingues ont été ouvertes au Vietnam, au Cambodge, au Laos, en Moldova ; des classes à français renforcé en Haïti, au Vanuatu ; des écoles pour demain au Liban ; un recyclage des enseignants du cycle moyen a eu lieu au Liban.

Sur le plan quantitatif, en 4 ans, ce programme a ainsi assuré la formation de 26.700 élèves répartis dans 7 pays, a sélectionné et formé 524 professeurs de français et 169 professeurs de mathématiques, physique chimie et biologie.

- Relativement aux filières universitaires francophones, l'accent a été mis sur la formation des professeurs destinés à enseigner leur spécialité en français, grâce à des « bourses de perfectionnement ».

Dans cette perspective, au Vietnam, 48 filières francophones ont été ouvertes et 4.500 étudiants suivent ces cursus, 165 professeurs ont suivi un stage d'actualisation des connaissances en France ; au Cambodge, 9 filières francophones ont été ouvertes et 44 professeurs des disciples scientifiques ont suivi un stage d'actualisation des connaissances en France et en Belgique ; ces filières ont été aussi ouvertes en Europe centrale et orientale.

- Dans le cadre de la mise à niveau linguistique, les actions ont tourné autour de l'évaluation du niveau linguistique des étudiants, de la formation des professeurs de français aux techniques modernes d'apprentissage, de la mise en place de cours intensifs de français à destination des étudiants, de l'attribution des bourses de perfectionnement linguistique et scientifique aux professeurs de disciplines scientifiques en français...

- Dans le cadre des bourses CIME, de 1989 à 1998, 668 bourses ont été attribuées

Concernant l'UNISAT :

- Ses actions ont trait, entre autres, à la réalisation de formations à distance diplômantes de niveau 3^e cycle auxquelles des étudiants francophones du Sud sont inscrits gratuitement.

Ainsi, environ 50 étudiants par an, originaires de pays francophones du Sud bénéficient de bourses pour certaines formations .

Par rapport aux instituts internationaux de la Francophonie :

Les volets d'action ont visé, entre autres, à assurer une formation professionnelle initiale et continue de niveau DESS ou Mastère, de mettre en œuvre la formation à et par la recherche dans le cadre d'une école doctorale régionale du Fonds Francophone de la Recherche.

- Dans cette perspective, la formation dispensée à l'Institut de technologie de Cambodge conduit certains diplômés à poursuivre sur des formations doctorantes et des professeurs à bénéficier de perfectionnements scientifiques et linguistiques.

- L'Institut de la Francophonie pour l'informatique a procédé à une ouverture régionale pour la formation des ingénieurs.

- L'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion a constitué un corps professoral national et régional en développant les opportunités de thèses pour les diplômés dans d'autres pays francophones.

Impact de ce Fonds

Certains programmes développés dans le cadre de ce Fonds ont eu un réel impact.

Concernant l'enseignement du et en français :

- Les classes bilingues ou à français renforcé ont eu un double impact. D'abord, du point de vue pédagogique, la réflexion sur les programmes d'enseignement permet de faire progresser la réflexion sur les méthodologies et la formation des enseignants. La mise en place de cursus bilingues joue souvent un rôle moteur pour l'évolution des programmes d'enseignement en offrant une ouverture sur les contenus d'autres pays et sur les formations qui y sont liées. Ensuite, ce programme, de par le nombre d'élèves et d'enseignants formés, contribue au renforcement général de la Francophonie.

- La mise à niveau linguistique elle, a eu un impact déterminant sur le maintien et le développement d'enseignements de spécialités en français dans les universités bénéficiaires de la mise à niveau linguistique. Elle a permis la consolidation de l'enseignement du et en français au sein des différentes facultés.

Les instituts internationaux de la Francophonie ont aussi eu des impacts :

- L'Institut de technologie de Cambodge, par la formation qu'il dispense, contribue au renforcement des universités du Sud et de la Francophonie en général.

- L'Institut de la Francophonie pour l'informatique participe au développement régional grâce à l'insertion professionnelle des ingénieurs sortants. Cet Institut contribue aussi au renforcement des universités du Sud et de la Francophonie en général dans la mesure où ses actions participent au renforcement de la communauté scientifique et industrielle internationale par le développement de la communication scientifique et technique au travers des nouveaux réseaux qui commencent à s'établir.

- L'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion a, lui aussi, participé au développement régional grâce à l'insertion professionnelle des diplômés ; et contribué au renforcement des universités du Sud et de la Francophonie en général qui se réalise grâce à l'école doctorale régionale qui forme les futurs enseignants.

D) Par rapport au Fonds Francophone Universitaire de l'Information

Les réalisations

Relativement aux programmes d'édition :

- Dans le cadre du soutien à l'édition de livres, depuis 1993, 103 ouvrages sont parus dans la collection universités francophones avec un rythme de 15 titres par an. L'ensemble des productions éditoriales est diffusé dans toutes les bibliothèques de facultés concernées, et est donc mis à la disposition des étudiants.

- Dans le cadre de l'édition de revues, les actions menées ont tourné autour de la publication annuelle de revues.

Concernant le réseau des Centres Syfed-Refer :

- Les centres et points Syfed-Refer ont joué un rôle d'antenne, de centre de consultation d'information scientifique et technique, d'intermédiation et de veille pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de service Internet pour la communauté scientifique, de relais local de l'Université virtuelle francophone, ont contribué à la production et à la valorisation de contenus locaux.
- Le réseau Refer a axé ses actions autour de l'installation des infoports dans les centres Syfed-Refer et de points Refer dans les établissements universitaires ou de recherche francophone, de l'interconnexion avec les intranets des universités en développement.

Impact de ce Fonds

Les programmes d'édition ont eu des impacts considérables dans la mesure où :

- Grâce au soutien à l'édition de revues, les chercheurs du Sud sont de plus en plus nombreux à être publiés dans les cahiers : 2.100 chercheurs publiés dont 870 du Sud ; de même, la diffusion institutionnelle et commerciale s'est accrue.

Relativement à l'impact du réseau des centres Syfed -Refer :

-Les centres et points Syfed-Refer ont connu une extension géographique (1 seul centre en 1991 contre 26 en 1998), ce qui a contribué à l'augmentation du nombre d'utilisateurs : 46.000 chercheurs.

Grâce à ces centres qu'utilisent les étudiants pour leurs travaux pratiques de fin d'études (thèses...), le délai moyen pour préparer une thèse a été réduit.

-Le réseau Refer a eu un impact déterminant sur la connexion des universités du Sud à Internet. Les enseignants et les chercheurs du Sud abonnés à travers ce réseau ont ainsi la possibilité de participer plus activement aux travaux du Fonds Francophone de la Recherche.

Le dispositif Syfed-Refer a ainsi rencontré son public universitaire en apportant une réponse appropriée aux demandes de ce dernier et est aujourd'hui considéré comme un succès généralement reconnu .

Les programmes de l'AUF ont donc eu un impact considérable dans le domaine de l'enseignement supérieur et partant, de la formation des jeunes chercheurs. Le Fonds Francophone de la Recherche par les bourses accordées aux chercheurs ; le Fonds Francophone Universitaire de la Formation par le biais des réseaux institutionnels, de l'enseignement du et en français, de l'UNISAT ; le Fonds Francophone Universitaire de l'Information, par le biais des programmes d'édition et de diffusion, le réseau des centres Syfed-Refer ; le Fonds International de Coopération Universitaire , ont tous contribué au renforcement des universités du Sud, et de la Francophonie en général.

Au total, dans le cadre des structures qui s'occupent entre autres de la jeunesse, certains programmes ont eu des impacts certains, notamment ceux de l'AUF dans le domaine de la coopération universitaire, alors que d'autres comme ceux de la CONFEMEN et de l'AIF n'ont pas fait l'objet d'évaluation même si des réalisations ont été notées.

Au regard de ce qui suit, il apparaît que s'il existe d'autres structures dont le travail touche certains aspects de la jeunesse, c'est précisément la CONFEJES tournée exclusivement vers la jeunesse qui constitue le cadre de référence en matière d'appui multilatéral aux politiques destinées à la jeunesse. Ce sont donc les programmes de la CONFEJES qui ont plus d'impact sur les politiques de jeunesse des pays francophones.

Après avoir examiné l'impact de ces programmes développés dans le cadre de la coopération multilatérale francophone en matière de jeunesse, il convient à présent de s'interroger sur les limites et de faire quelques recommandations.

CHAPITRE IV

LIMITES DE L'IMPACT DE LA COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE ET RECOMMANDATIONS

A ce niveau, nous essayerons de dégager quelques limites relatives à l'impact de cette coopération francophone sur les politiques de jeunesse et de faire quelques suggestions en vue d'une amélioration de celle-ci.

SECTION I : LES LIMITES

Ces limites concernent les programmes de la CONFEJES, des autres structures ainsi que l'action globale de la Francophonie dans le domaine de la jeunesse.

Paragraphe 1 : Limites de l'impact des programmes de la CONFEJES

Les actions développées par la CONFEJES depuis 1994 se caractérisent certes par une certaine pertinence accrue eu égard aux potentialités ayant trait :

- A l'importance attribuée à l'élaboration des politiques nationales de jeunesse et de sports, de même qu'au développement d'initiatives et de programmes d'actions au niveau de chaque pays. Ce qui constitue un élément fondamental pour l'utilité et la pérennité des impacts de la coopération et des actions de solidarité ;
- Aux actions de plus en plus suivies à l'endroit des femmes et des responsables associatifs ;
- A l'intensification des actions axées sur la prise en compte des besoins d'information et de soutien à l'insertion économique des jeunes ;
- Aux initiatives développées dans le domaine de la réflexion et de la concertation, et relatives aussi bien à certains thèmes de réflexion importants et à la rationalisation des contributions des différents organismes de coopération.

Cependant, des problèmes se posent, constituant ainsi des limites à l'impact des programmes de la CONFEJES sur les politiques de jeunesse.

Concernant les programmes de la période allant de 1994 à 1999

Dans le secteur jeunesse

- Malgré les acquis, l'on peut relever un manque de suivi des stagiaires formés

Dans le secteur EPS/ Sport

- Malgré l'existence de cadres législatifs et réglementaires régissant le sport, très peu de pays disposent d'un document de politique nationale validé par les gouvernements.

- A cela, s'ajoute la désorganisation du sport scolaire, le manque de cadres de conception, l'absence de prise en charge des animateurs formés, autant de facteurs qui limitent le développement du sport à tous les niveaux.

Concernant les programmes de la période allant de 1999 à 2001

Relativement au programme I : Appui institutionnel à la mise en place des politiques de jeunesse :

■ L'un des principaux aspects de ce programme est la formation, mais, à ce niveau, l'action de CONFEJES se limite à la formation aux techniques de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques nationales de jeunesse et de sports. Pour ce qui est du suivi de ces politiques, aucune action n'est entreprise pour le moment. Il se pose donc un problème de suivi des interventions de la CONFEJES dans ce cadre, ce qui, du reste, pourrait diminuer l'ampleur de l'impact que ces actions pourraient avoir sur les politiques de jeunesse ;

- Par ailleurs, l'accès à la formation dispensée dans le cadre de ce programme est conditionné par le règlement de cotisations statutaires que les Etats doivent verser chaque année à la CONFEJES. Or, certains pays n'arrivent pas à verser ces cotisations et ne peuvent donc, de ce fait, bénéficier de cette formation, ce qui réduit l'impact que ce programme pourrait avoir au niveau de l'ensemble des pays concernés ;
- A cela, s'ajoute le fait que même si les réponses apportées par la CONFEJES correspondent aux préoccupations des pays, elle est elle-même confrontée à une insuffisance de moyens financiers qui ne lui permet pas de satisfaire toutes les attentes des pays. A titre d'exemple, en 2000, le budget alloué à ce programme n'était que de 85 millions de FCFA. Ce chiffre a augmenté en 2001 où il a atteint 129,6 millions mais demeure toujours insuffisant.

Pour ce qui est du programme II : programme de promotion de la jeunesse et de développement des sports.

Concernant la dimension promotion de la jeunesse

a) Le sous-programme insertion économique des jeunes FIJ et FIFMAS est confronté à quelques problèmes, entre autres :

- Pour le FIJ, certains encadreurs formés pour assurer le suivi n'ont pas l'expertise requise.

En outre, le fonds alloué au suivi des projets est insuffisant. En 2000, ce fonds est passé de 40.000 FCFA à 75.000 FCFA par projet et par an, mais demeure toujours insuffisant pour assurer tout le suivi nécessaire.

- Quant au **FIFMAS**, le problème se situe plus au niveau de la non maîtrise des techniques de fabrication de ballons et de filets par les cadres formés, ce qui a bloqué la formation des jeunes dans beaucoup de pays

b) Les problèmes relatifs au sous-programme développement de la vie associative ont trait :

- au caractère jusque-là peu explicite des politiques nationales de jeunesse, ce qui constitue une limite à l'expression par les Etats eux-mêmes, d'une stratégie précise dans ce domaine, et donc à l'identification par la CONFEJES des besoins et des initiatives nationales à soutenir. C'est ce qui fait que seules l'information et la documentation pour la jeunesse ont fait l'objet de demandes renouvelées de la part des pays, les autres axes (à défaut d'une proposition par les pays eux-mêmes) étant proposés par la CONFEJES à tous les pays concernés ;
- à l'absence d'accompagnement et de suivi des rencontres des jeunes au-delà de l'événement proprement dit, ce qui pourrait empêcher l'exploitation des contacts créés entre ces derniers ;
- à la concentration des actions de la CONFEJES sur la formation, ce qui contribue à réduire les appuis nécessaires pour les autres axes.

Concernant la deuxième dimension, à savoir le développement des sports :

a) Les problèmes soulevés par le premier sous-programme les projets d'appui au développement des sports sont les suivants :

- Pour le **sport de masse et de proximité**, les données disponibles dans la majeure partie des pays ne renseignent pas sur la possibilité des cadres formés de diffuser la formation dans leur pays.

A cela, s'ajoute le fait que plusieurs actions ne sont pas reconduites sur les années suivantes.

- Pour les **sports de haut niveau**, se pose le problème du nombre très limité de sportifs dans les centres de haut niveau qui ne permet pas d'obtenir un impact durable.

b) Quant au deuxième sous-programme, à savoir les centres de haut niveau et le Fonds Francophone de Préparation Olympique, les problèmes à soulever sont :

- Le nombre réduit de ces centres (4 seulement), qui demeure insuffisant pour atteindre l'un des objectifs principaux de ceux-ci, à savoir rapprocher la préparation d'un nombre important de sportifs de leur milieu socio-culturel... ;
- De plus ces centres fonctionnent principalement par le biais des bourses FFPO octroyées aux sportifs. Or, leur effectif est limité, ajouté au fait que les sportifs n'y sont pas présents toute l'année. Se pose donc un problème de fonctionnement de ces centres ;

- Enfin, ces centres assurent seulement l'aspect technique : aucune formation professionnelle n'y est dispensée, ce qui pose le problème de la reconversion des sportifs.

Concernant le programme III : programme CONFEJES de formation et de perfectionnement des cadres :

- Se pose un problème lié aux limites financières de la CONFEJES pour satisfaire toutes les demandes (en 2001, 216 millions de F CFA ont été alloués à ce programme) ;
- En outre, cette formation est assujettie au versement des cotisations statutaires que certains Etats n'arrivent pas à verser, ce qui réduit le nombre de pays bénéficiaires.

Dans l'ensemble donc, l'impact et l'efficacité des programmes de la CONFEJES sont en partie entravés par certains modes de fonctionnement et de financement insuffisamment renouvelés, en l'occurrence :

-Des processus d'expression des besoins des pays et d'élaboration des programmes plus ou moins formels qui ne facilitent pas toujours la liaison entre les appuis et les dynamiques réelles dans les pays concernés (A titre d'exemple, les études ont montré que le programme d'appui institutionnel à la mise en place des politiques de jeunesse même s'il est jugé pertinent par les pays et correspond à leurs préoccupations, n'est pas pour autant considéré comme une priorité par ces derniers) ;

- Une certaine centralisation de la mise en œuvre des programmes, peu favorable à l'adaptation des interventions aux contextes et aux besoins divers des pays, comme à l'utilisation diversifiée des compétences et des ressources disponibles dans chacun des pays ;

- Une accentuation des interventions sur la réalisation des programmes au détriment d'une mise en place de mécanismes suffisamment opérationnels de suivi qui aurait contribué davantage à consolider les acquis et à renforcer l'impact de ces programmes ;

-A cela s'ajoute la forte persistance des financements et des mises à disposition d'experts sous forme bilatérale concernant plusieurs projets, ce qui nuit à la cohérence des interventions et au renforcement des actions de suivi, de conseils et de concertation qui ne peuvent pas s'inscrire dans la perspective rigide des projets ;

-Enfin, les difficultés et limites intrinsèques aux Etats bénéficiaires de ces programmes, et qui sont liées, pour certains, à leur faible niveau de développement voire à l'absence totale de politique de jeunesse et pour d'autres, au hiatus entre la volonté politique déclarée lors de l'adoption des programmes en conseils interministériels de la CONFESJES et la réalité nationale.

Malgré donc l'impact des programmes de la CONFESJES sur les politiques nationales de jeunesse, des problèmes se posent, limitant ainsi cet impact. Toutes choses égales par ailleurs qui n'empêchent cependant point la CONFESJES de demeurer une structure fondamentale et un instrument décisif en matière de coopération francophone dans le domaine de la jeunesse et de sports.

Qu'en est-il des limites des programmes développés par les autres structures de coopération multilatérale francophone dans le domaine de la jeunesse ?

Paragraphe 2 : Limites de l'impact des programmes des autres structures

A) Limites de l'impact des programmes de la CONFEMEN

Le problème de la CONFEMEN réside dans le fait qu'elle est une instance politique, c'est à dire qu'elle ne fait qu'orienter le travail des opérateurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation et de la formation, en l'occurrence l'AIF, de même que le travail des ministères s'occupant de l'éducation.

Dans la mesure où cette orientation se situe au niveau de simples recommandations, de sujétions, de propositions, il est difficile de mesurer l'impact qu'elle peut avoir.

En effet, même si des actions sont menées dans certains pays, il est difficile de dire avec précision qu'elles ont eu un impact sur les politiques éducatives (qui constituent une dimension des politiques de jeunesse) de ces pays ou non. L'on ne sait donc pas si les pays tiennent compte des recommandations de la CONFEMEN ou non, et si oui, jusqu'à quel point.

B) Limites de l'impact des programmes de l'AIF

Nous avons vu qu'avant le Sommet de Moncton de 1999, l'AIF développait certes des programmes touchant les jeunes, mais ceux-ci n'étaient pas pour autant considérés comme une cible particulière des programmes.

C'est à la suite des recommandations du Sommet de Moncton que l'AIF a inscrit la jeunesse dans ses priorités en lui consacrant un chantier spécifique : « l'avenir de la Francophonie : miser sur la jeunesse » dans le cadre duquel deux programmes sont développés, à savoir l'insertion sociale et économique des jeunes et le programme de mobilité des jeunes.

Le problème au niveau de l'AIF résidait donc dans la non prise en charge de façon spécifique des questions de jeunesse, et par ailleurs, par une absence de cohérence et de visibilité des actions à leur endroit, liée à une dispersion de celles-ci à travers plusieurs programmes.

Dés lors que ce problème est résolu avec l'intégration d'un chantier spécifique à la jeunesse dans le cadre de sa programmation pour le biennium 2000-2001, le problème qui pourrait demeurer actuellement est celui relatif au programme de mobilité (du fait de sa nouveauté, nous ne sommes pas en mesure de souligner ses limites).

C) Limites de l'impact des programmes de l'AUF

Concernant le Fonds Francophone de la Recherche :

- Relativement aux réseaux thématiques de recherche, dans le cadre des actions de recherche partagée, certaines équipes du Sud se sont trouvées dans l'incapacité d'acquérir du matériel qui demeure indispensable pour mener à bien certains projets de recherches.

A cela, s'ajoute la complexité de la procédure dans la mise en place des financements des projets, ce qui allonge leur durée d'exécution ; de même que la faiblesse des moyens financiers mis à la disposition des réseaux thématiques de recherches (10.878.000 F CFA en 1996, 10.616.000 F CFA en 1997, et 10.340.000 F CFA en 1998).

Dans le cadre des journées scientifiques de ces réseaux thématiques, l'on note le manque d'ouverture de certains réseaux à l'égard des autres communautés linguistiques, l'absence de confrontations avec la recherche internationale non francophone en particulier.

- Des problèmes se posent aussi relativement au programme des écoles régionales doctorales :

Le 1^{er} problème réside dans la durée de préparation effective de la thèse prévue pour 3 ans compte tenu des allocations versées aux étudiants. Travaillant en temps plein sur leur recherche, ils peuvent respecter les délais mais, dès qu'ils reviennent dans leurs pays d'origine, ils accusent un retard significatif. Cela pourrait mettre en cause la visibilité du programme.

Le second problème est relatif à l'accueil des nouveaux docteurs dans leurs universités d'origine ou dans des organismes de recherche de leur pays. La non intégration de ces chercheurs est un inconvénient possible qu'il faudrait limiter.

Concernant le Fonds Francophone Universitaire de la Formation :

- Les fonds alloués aux réseaux institutionnels sont insuffisants.
- Pour ce qui est des bourses CIME, la durée de prise en charge est trop courte. A cela, s'ajoute le nombre de boursiers qui demeure assez réduit, de même que la non prise en compte de certaines disciplines dans le cadre de ces bourses.

Quant au Fonds International de Coopération Universitaire, certes, l'état d'avancement montre que les universités du Sud tirent profit de ce programme, mais la tendance reste encore faible.

Relativement au Fonds Francophone Universitaire de l'Information, l'activité de diffusion institutionnelle et commerciale ne suffit pas à répondre aux besoins du marché francophone, notamment au Sud.

Dans l'ensemble donc, les programmes de l'AUF, malgré leur contribution aux échanges et aux recherches inter-universitaires, malgré leur apport relatif au renforcement des universités du Sud en l'occurrence, sont confrontés à des problèmes liés à l'insuffisance des fonds qui leur sont octroyés, au nombre limité des bénéficiaires de ces programmes, l'absence de moyens matériels des universités du Sud et, à certains égards, la non confrontation de certaines recherches avec la recherche internationale, ainsi que certaines lenteurs relatives à l'effectivité de certains financements.

A l'analyse, il ressort que de façon générale, les structures de coopération francophones qui s'occupent directement ou indirectement de jeunesse sont toutes confrontées à des insuffisances de moyens financiers qui ne leur permettent pas de réaliser tous leurs objectifs visés.

Cette situation, entraîne aussi des difficultés pour assurer un suivi adéquat (notons que dès fois, il y a même une absence de mécanisme adéquat pour assurer ce suivi). Autant de facteurs qui limitent l'impact que les programmes mis en œuvre ont ou pourraient avoir sur le secteur de la jeunesse de façon générale, sur les politiques de jeunesse de façon particulière.

Paragraphe 3 : Autres limites de cette coopération dans son ensemble

A côté de ce problème touchant les programmes mis en œuvre au sein des structures de coopération francophone, soulevons un autre relatif à l'intérêt accordé

aux jeunes au niveau des instances de décision de la Francophonie, au niveau la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage en particulier.

Nous avons vu plus haut que lors du Sommet de Hanoï de 1997, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté un plan d'action en matière de programmes mobilisateurs et de grandes orientations pour la Francophonie. Mais, parmi ces cinq programmes, aucun n'est spécifique à la jeunesse. C'est uniquement dans le programme espace de savoir et de progrès que nous retrouvons des orientations en faveur de l'éducation et de la formation qui touchent les jeunes, mais aussi d'autres cibles. Le problème à ce niveau réside donc dans la non prise en charge des problèmes des jeunes de façon spécifique dans ce plan d'action de la Francophonie.

Il est vrai qu'en 1999, lors du Sommet de Moncton, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont accordé un intérêt particulier à la jeunesse en demandant dans chaque axe prioritaire du plan d'action de Moncton, aux opérateurs, de porter une attention spéciale à la jeunesse. De ce point de vue, un grand pas a été franchi mais le problème est que jusqu'à présent, il n'y a pas encore un plan d'action spécifique à la jeunesse (même si les questions de jeunesse ont commencé à être prises de manière spécifique à travers certains axes), lequel pourrait avoir beaucoup d'impact sur les politiques de jeunesse dans pays francophones.

A cela, s'ajoute le problème de la représentativité des jeunes dans les instances de la Francophonie. L'une des recommandations principales du Sommet de Moncton a été la participation des jeunes à travers notamment le dialogue entre les jeunes et le institutions de la Francophonie. Mais il convient de noter qu'aucune importance n'est encore accordée à l'intégration des jeunes au sein des principales instances de la Francophonie multilatérale, ce qui pourrait permettre à ces derniers de participer réellement aux prises de décisions les concernant (car la consultation des jeunes en dehors de ces instances ne garantit pas l'intégration de leurs recommandations dans les décisions ou mesures prises), et aurait plus d'impact sur les politiques de jeunesse.

Ces problèmes soulevés, nous sommes alors en mesure de faire des recommandations en vue d'un meilleur impact de la coopération multilatérale francophone sur les politiques de jeunesse de façon spécifique, d'une amélioration de cette coopération de façon générale.

SECTION II : RECOMMANDATIONS

Ces recommandations concernent la CONFEJES , les autres structures, ainsi que la coopération multilatérale francophone dans son ensemble.

Paragraphe 1 : Recommandations à l'endroit de la CONFEJES

Afin que ses programmes développés puissent produire plus d'impact, la CONFEJES doit :

Relativement aux programmes allant de la période 1999-2001

Pour ce qui est du programme I : Appui institutionnel aux politiques nationales de jeunesse :

- Poursuivre la formation des cadres en y intégrant les techniques ayant trait au suivi et à l'évaluation des politiques nationales ainsi que la prise en charge des questions de genre et d'insertion économique des jeunes.

- Revoir l'obligation de verser les cotisations statutaires à une date fixe. Dans la mesure où le non règlement de ces cotisations s'explique par le changement fréquent de responsables au sein des ministères s'occupant de jeunesse et de sports qui entraîne des lenteurs administratives, il serait souhaitable que la CONFEJES ne fixe pas de date limite pour le paiement de ces cotisations ou réfléchisse sur les moyens de mobiliser autrement ces dernières. Cela, dans le but d'atteindre son objectif à savoir le développement des capacités de ses pays membres en planification des politiques de jeunesse et de sport.

Concernant le programme II : Programme de promotion de la jeunesse et de développement des sports

a) Dimension Promotion de la jeunesse

Sous-programme insertion économique des jeunes : FIJ et FIFMAS

Pour ce qui est du *FIJ* :

- recentrer les objectifs autour de la formation et de l'animation à l'entrepreneuriat même si le financement des projets apparaît important. A ce niveau, le FIJ doit veiller à renforcer son impact sur la prise en charge par les Etats eux-mêmes, des financements des projets des jeunes

(rappelons que le FIJ est un programme incitateur, qui doit donc pousser les Etats à financer l'auto-emploi des jeunes) ;

- Impliquer les jeunes dans tout le processus du FIJ. En effet, ces derniers devraient être associés aussi bien au niveau de la prise de décisions qu'au niveau de la mise en œuvre du FIJ, cela, pour être en conformité avec les recommandations du Sommet de Moncton.

Pour ce qui est du *FIFMAS*

- Veiller à une maîtrise des techniques de fabrication de ballons et de filets par les cadres qui doivent former les jeunes. Pour ce faire, bien choisir les cadres qui doivent recevoir cette formation, au besoin faire largement appel à l'expertise extérieure vu la faiblesse de l'expérience des pays d'Afrique dans ce domaine.

Sous-programme Développement de la vie associative :

- Tendre vers une coordination des actions menées par le biais des concertations entre les différents acteurs (Etats, CONFEJES, autres partenaires extérieurs) ;
- Développer des partenariats avec les autres structures agissant dans ce domaine (par exemple, avec l'AIF) ;
- Coordonner ses actions aux programmes nationaux afin que les compétences acquises dans le cadre des formations soient largement diffusées d'une part, afin de faciliter la détection des jeunes leaders, l'identification des associations des jeunes et de leurs besoins en matière de formation, de l'autre.

b) Dimension développement des sports

Sous-programme Projets d'appui au développement des sports

Pour ce qui est du *sport de masse et de proximité*

- Prendre des mesures allant dans le sens d'une diffusion de la formation par les cadres formés ;
- Veiller à reconduire certaines actions dont les impacts ne peuvent être visibles que dans le long terme.

Pour ce qui du *sport de haut niveau*

- renforcer la concertation entre les différents acteurs en vue d'une meilleure coordination des actions entreprises ;
- chercher une coordination entre les appuis dans le domaine de la formation des cadres et des programmes nationaux en matière de sport de haut niveau ;
- multiplier les partenaires afin d'accroître le nombre de boursiers ATN, de boursiers FFPO, ce qui assurera un meilleur fonctionnement des centres de haut niveau.

Sous-programme Centres de haut niveau et Fonds Francophone de Préparation Olympique :

- des articulations avec le dispositif FIJ – FIJMAS pourraient se révéler utiles pour le problème de la reconversion des sportifs de haut niveau ;
- donner la priorité au développement du sport féminin (sport individuel et collectif), en relation avec les initiatives prises par le CIO-SO

Quant au programme III : Programme CONFESJES de formation et de perfectionnement des cadres :

- augmenter le nombre de bénéficiaires ;
- maintenir l'accent mis sur la participation des femmes à ce programme ;
- chercher à accroître les fonds alloués par les partenaires afin que ce programme puisse satisfaire les demandes des Etats.

De façon générale, il ressort que la CONFESJES doit :

- faire des progrès allant dans le sens d'une flexibilité de son offre de programmes, le but étant de répondre à la demande des Etats en tenant compte de la diversité de leur situation. La CONFESJES pourrait dans ce cadre, à la place d'un programme destiné à tous les pays, proposer quelques programmes avec des variantes et laisser les pays choisir en fonction de leur situation ;

- développer autant que possible les partenaires afin que les multiples demandes des pays soient plus largement satisfaites ;
- développer le caractère multilatéral des moyens financiers entrant dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de la CONFES, ce qui pourrait contribuer à un décloisonnement des budgets projet par projet au profit d'un regroupement de ces derniers par objectifs principaux ;
- établir un lien entre la mise à disposition des appuis, l'existence d'initiatives et de programmes nationaux dans le domaine concerné et l'exigence de résultats ;
- mettre en place des mécanismes plus opérationnels de suivi ;
- intégrer les jeunes à tous les niveaux des programmes (élaboration, mise en œuvre, suivi).

Paragraphe 2 : Recommandations à l'endroit des autres structures

A) A la CONFEMEN

- La CONFEMEN devrait se doter d'une grille d'évaluation pour chaque programme, se lancer dans la recherche de mécanismes d'évaluation pertinents. Cette évaluation des programmes de la CONFEMEN aura pour but de permettre de mesurer leur impact sur les politiques éducatives et de formation.

A ce titre, il serait souhaitable que le plan de relance adopté par le Bureau de la CONFEMEN et préconisant sa dynamisation par la mise au point de mécanismes d'évaluation soit adopté par la prochaine session ministérielle prévue en octobre 2002. Même s'il est difficile de mesurer avec exactitude l'impact des programmes de la CONFEMEN, en l'occurrence du PASEC sur les politiques éducatives du fait que l'étendue de ses prérogatives se limite à orienter celles-là, il conviendrait de faire un travail consistant à s'approcher des différents ministères chargés de l'éducation des différents pays membres pour voir quelles sont les recommandations de la CONFEMEN qui ont été intégrées au sein des politiques éducatives, jusqu'à quel niveau l'intégration a été faite et quels résultats elle a donné.

- Il faudrait aussi que la CONFEMEN cherche à multiplier ses partenaires. Certes, des organisations telles que l'UNESCO financent quelques activités, mais cela est insuffisant pour répondre à tous les besoins de la CONFEMEN.

B) A l'AIF

- Renforcer davantage l'accent mis sur la jeunesse ces dernières années ;
- doter l'insertion sociale et économique de plus de moyens financiers ;
- déployer tous les moyens nécessaires afin que le nouveau programme de mobilité des jeunes atteigne ses objectifs ;
- renforcer l'accent mis récemment sur la culture de l'évaluation des programmes.

C) A l'AUF

- Relativement au Fonds Francophone de la Recherche et concernant spécialement le programme des écoles doctorales régionales, en cas de non intégration directe des nouveaux docteurs dans leurs universités ou des organismes de recherche au sein de leurs pays, pour éviter la fuite des cerveaux des pays du Sud vers le Nord, l'AUF pourrait mettre en place une aide personnalisée sous forme de prime de jeune docteur, qui serait servie pendant les 3 ou 4 premières années afin de motiver le chercheur à s'investir dans son pays .

- Concernant le Fonds Francophone Universitaire de la Formation :
A propos des réseaux institutionnels, les doter de plus de moyens financiers et inscrire leurs actions dans la continuité.

A propos de l'enseignement du et en français, étendre le programme CIME à l'ensemble des champs disciplinaires, augmenter le nombre de boursiers annuels et le montant de ces boursiers CIME, promouvoir les flux Sud-Sud dans le cadre notamment de la régionalisation car la tendance actuelle est tournée vers la mobilité du Sud vers le Nord.

- Concernant le Fonds Francophone Universitaire de l'Information :
Pour accompagner l'évolution rapide dans ce domaine, il est nécessaire, après la phase de démarrage, de mettre en place progressivement des outils de gestion et d'indicateurs de suivi.

Au total, l'AUF doit multiplier ses partenaires pour pouvoir disposer de suffisamment de fonds lui permettant de satisfaire au mieux les nombreuses demandes.

Paragraphe 3 : Recommandations concernant la coopération multilatérale francophone dans son ensemble

Dans l'ensemble, pour plus d'impact sur les politiques de jeunesse, la Francophonie devrait accroître ses actions en faveur de la jeunesse .

Dans cette perspective :

- Une place doit être accordée aux jeunes dans les instances de la Francophonie, cela pour leur assurer une participation effective. Cette représentation des jeunes est importante au niveau de la CONFEJES, de la CONFEMEN, de l'AIF et l'est davantage pour les instances de décision que sont le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement et le Conseil Permanent de la Francophonie. Pour ces derniers, nous proposons l'existence d'une structure nommée « Conseil permanent de la jeunesse francophone » qui siègera lors des rencontres organisées par ces derniers. Cette structure pourrait être composée de représentants des organisations internationales non gouvernementales de jeunes francophones et pourrait même avoir une voix décisionnelle ;

- Un programme d'actions pour la jeunesse devrait aussi être adopté par la Francophonie. Celui-ci contiendrait les objectifs spécifiques de la Francophonie relative à la jeunesse, les moyens de réaliser ces objectifs, les réaménagements à faire pour améliorer la situation de la jeunesse francophone ;

- Donner à la CONFEJES le statut d'opérateur qui lui permettrait de bénéficier des subventions du Fonds multilatéral unique et d'être autonome financièrement par rapport à l'AIF qui, faute d'une subvention de ce Fonds multilatéral unique lui accorde des soutiens financiers. Cela est d'autant plus nécessaire que c'est la CONFEJES qui accomplit l'essentiel des activités en matière de jeunesse. Il y va donc de l'intérêt de la CONFEJES certes, mais aussi de toute la Francophonie ;

- La Francophonie doit aussi diversifier ses partenaires afin d'accroître les financements des programmes, d'augmenter le nombre de bénéficiaires de ces programmes et de permettre la mise en place de mécanismes de suivi suffisamment opérationnels. Il est vrai que les financements accordés par la Francophonie sont devenus plus significatifs mais, ils restent sans commune mesure avec les besoins quels que soient les efforts déjà déployés. C'est pourquoi, aux contributions du Fonds

multilatéral unique (pour les programmes des opérateurs seulement) ou aux fonds dont disposent l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le domaine de la jeunesse, doivent s'ajouter les contributions d'autres bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne..., de même que celles du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des universités.

Il est vrai que ce processus est amorcé : de ce point de vue, la CONFEMEN reçoit des subventions de la part de l'UNESCO ; l'Union Européenne a déjà conclu des accords avec l'AUF pour appuyer 16 filières universitaires au Vietnam ; des initiatives sont en cours avec le soutien de certaines entreprises à certains programmes de l'AUF et avec le partenariat de certaines universités francophones du Nord avec celle-ci. Mais ces démarches sont à amplifier et à diversifier, les moyens du secteur privé étant, s'ils sont bien recherchés, plus importants qu'ils ne paraîtraient ;

- Développer davantage la multilatéralisation des fonds investis dans la réalisation des programmes. Les pays qui financent certains programmes doivent éviter de restreindre la marge de manœuvre de certaines structures de coopération en octroyant les fonds bilatéraux à usage désigné. C'est dire que la Francophonie doit poursuivre le mouvement amorcé vers le financement multilatéral. Certes, coopération bilatérale et coopération multilatérale sont complémentaires mais, toutes les coopérations ayant pour finalité la promotion collective des jeunes francophones sont, à notre sens, des domaines privilégiés du multilatéral. Car, à la différence du bilatéral caractérisé par l'existence d'un donneur et d'un bénéficiaire, donc par des relations d'aide uniquement, c'est-à-dire à sens unique, le multilatéral lui, se caractérise par une solidarité multipolaire exigeant donc la participation de nombreux acteurs, y compris des pays bénéficiaires (réduisant ainsi la dépendance de ces derniers à l'égard d'un pays tiers qui est le cas dans la coopération bilatérale).

C'est dans cette perspective qu'il convient de mettre en avant « le plus » de l'action multilatérale dans le domaine de la jeunesse.

- Par ailleurs, la coopération francophone relative à la jeunesse gagnerait à s'orienter vers le mouvement général qui tend aujourd'hui à mettre en avant d'autres acteurs comme les collectivités locales.

L'implication des collectivités locales dans les relations internationales qui a donné naissance à la coopération décentralisée est certes en vigueur dans l'espace francophone, mais n'occupe pas encore une place privilégiée. Elle gagnerait pourtant à se développer dans le secteur jeunesse car elle favoriserait davantage la participation des jeunes au niveau local.

La coopération décentralisée est également très porteuse du fait de sa souplesse et même, de l'importance grandissante des moyens qui y sont mobilisés.



CONCLUSION

La Francophonie institutionnelle multilatérale a connu un essor considérable au cours des trente dernières années. En effet, la décennie soixante dix a été marquée par la volonté politique des Etats de développer un espace appelé Francophonie et de jeter les bases d'une coopération multilatérale avec la création de l'ACCT en 1970. Seize ans plus tard, le premier Sommet de la Francophonie a été le point de départ à la création de plusieurs autres institutions multilatérales témoignant ainsi de la mise en œuvre d'une coopération multilatérale inventive et dynamique.

Cette solidarité agissante s'est transposée à travers de multiples programmes dans des domaines touchant directement ou indirectement les jeunes de l'espace francophone.

A la lumière de la coopération internationale au sein du système des Nations Unies qui constitue la référence, la coopération multilatérale francophone a pour objectif *de promouvoir l'espace francophone par la construction des bases d'un développement fondé sur la solidarité internationale, la promotion et le respect des particularités culturelles autrement dit, défendre l'exception culturelle pour un développement durable.*

Elle est mise en œuvre par des acteurs dont la CONFESJES qui s'occupe spécialement de jeunesse et de sports, et d'autres acteurs qui mènent des activités dans des domaines divers touchant plus ou moins les jeunes : il s'agit de la CONFEMEN (dans le domaine de l'éducation), de l'AIF (dans les domaines de la science, de la technique, de la culture, de la communication, de la formation...), de l'AUF (dans le domaine de l'enseignement supérieur).

Parmi les programmes développés par ces structures, ceux de la CONFESJES ont eu plus d'impact sur les politiques de jeunesse de l'espace francophone. En effet, cette dernière, au cours de ses différentes programmations, a eu à développer des actions relatives à la formation des cadres dans plusieurs domaines, à l'appui institutionnel aux politiques de jeunesse, au financement des projets des jeunes, au développement de la vie associative..., autant de facteurs qui ont eu des impacts considérables sur la formulation et le développement des politiques et programmes de jeunesse et de sports au sein des Etats francophones.

De façon plus concrète, la CONFESJES a contribué à la mise en place des politiques de jeunesse dans les pays francophones et à l'orientation de ces dernières qui, grâce à son action, sont aujourd'hui fortement polarisées par l'éducation et l'insertion, et ont pour objectifs généraux le soutien à la vie associative, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la prise en charge des problèmes de communication des jeunes, l'implication des jeunes dans le développement national, le développement des loisirs, en un mot, la promotion de la jeunesse et de la vie associative.

La CONFESJES demeure de ce point de vue la référence en matière d'appui aux politiques de jeunesse.

Pour ce qui est des programmes développés par les autres acteurs, certains de leurs impacts ont été plus ou moins considérables selon les secteurs. De ce point de vue, les programmes de l'AUF sont plus notables car ils ont contribué aux échanges et aux recherches universitaires, au renforcement des universités du Sud surtout.

Ces acquis ne sauraient toutefois masquer les limites de cette coopération. Les plus remarquables demeurent l'insuffisance de moyens financiers ; l'absence de mécanismes de suivi suffisamment opérationnels; une dispersion dans des structures comme l'AIF des actions en direction des jeunes entraînant une absence de visibilité de ces dernières, à laquelle s'ajoute la non considération de la jeunesse comme cible particulière jusqu'à une période récente ; une certaine standardisation des programmes de la CONFEJES..., autant de facteurs qui bloquent l'impact que ces programmes pourraient avoir sur les politiques de jeunesse.

Ces problèmes relatifs à ces structures se justifient aisément si l'on sait que de façon générale, la Francophonie n'accordait pas à la jeunesse une attention particulière. Il aura fallu attendre 1999 avec le Sommet de Moncton consacré à la jeunesse pour que cette attention se manifestât dans toute son ampleur par une prise en compte dans chaque axe d'intervention du plan d'action de Moncton, des questions spécifiques à la jeunesse. Un grand pas a donc été franchi.

Mais, malgré cette récente prise de conscience de la communauté francophone par rapport aux questions de jeunesse, des problèmes demeurent toujours car la Francophonie n'a pas encore adopté un plan d'action spécifique à la jeunesse, en outre, celle -ci n'est pas encore représentative au sein des instances de la Francophonie. C'est dire donc que malgré les évolutions récentes, des efforts restent à faire pour que cette coopération multilatérale francophone ait plus d'impact sur les politiques de jeunesse.

A cet effet, quelques recommandations ont été proposées notamment : accorder aux jeunes une place dans les instances de la Francophonie pour leur assurer une participation effective ; adopter un plan d'action pour la jeunesse francophone ; diversifier les partenaires en vue d'accroître les financements, développer davantage la multilatéralisation des fonds, orienter cette coopération vers le coopération décentralisée.

Bibliographie

Ouvrages généraux

- ❖ Meny Y. et Thoenig J.C,
Politiques Publiques, Paris, PUF, Themis, 1989.
- ❖ Roy Jean Louis,
La Francophonie : l'émergence d'une alliance , éd. Hurtubise HMH, Canada ,
1989.
- ❖ La coopération multilatérale francophone,
ACCT, Université de Paris I, Conférences et débats sous la direction de Gérard
Conac, Christine Desouches et Louis Sabourin, ed. Economica, Paris, 1987.
- ❖ Coopération décentralisée et coopération multilatérale francophone,
ACCT, Université de Reims-Université de Paris I, Colloque international 15 et
16 Décembre 1988, sous la direction de Gérard Conac, Christine Desouches et
Jean Claude Nemery, éd. Economica, Paris 1988.
- ❖ Francophonie et Acte unique européen,
Actes du Colloque international de Franceville, 23-26 janvier 1989.
- ❖ La Francophonie de A à Z,
Ministère des affaires étrangères, Ministère de la Francophonie, Paris, 1990.
- ❖ La Charte des Nations Unies,
sous la direction de Jean Pierre Cot et Alain Pellet, éd. Economica, 2è éd. ,
Paris, 1991.
- ❖ Quelle Francophonie pour le XXIe siècle ?
Agence de la Francophonie, éd. Karthala, Paris, 1997.
- ❖ ABC des Nations Unies,
Département de l'information des Nations unies, Nations unies, New York,
1998.
- ❖ L'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et
technique,
CONFEMEN, Document de réflexion et d'orientation, Dakar, 1999.

Rapports, Déclarations, autres travaux

- ❖ André Leclerc,
Tables rondes du Nouveau-Brunswick sur la Jeunesse, document de réflexion Nouveau-Brunswick, Affaires intergouvernementales et autochtones, Octobre 1999.
- ❖ Déclaration de Cotonou,
Sommet de Cotonou 2, 3 et 4 Octobre 1995.
- ❖ Déclaration de Hanoi,
Sommet de Hanoi 14, 15 et 16 Novembre 1997.
- ❖ Les politiques de jeunesse en France,
Rapport présenté par la France à l'occasion de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse (Lisbonne du 8 au 12 Août 1998).
- ❖ Réunion des experts relative à l'évaluation des biennums 1995-1996 / 1997-1998 et à l'élaboration d'un biennum 1999-2000. Propositions d'orientation et perspectives pour les prochains biennums,
CONFEJES, Secrétariat général, Novembre 1998.
- ❖ Rapport analytique d'auto-évaluation,
AUF, Janvier 1999.
- ❖ Propositions d'un cadre de programmation pour le biennum 2000-2001,
AIF, Paris, juin 1999.
- ❖ La Francophonie à l'écoute de sa jeunesse,
CONFEJES, Secrétariat général, Août 1999.
- ❖ Déclaration de Moncton,
Sommet de Moncton 3, 4, et 5 septembre 1999.
- ❖ Plan d'action de Moncton
Ibid
- ❖ Les facteurs de l'efficacité dans l'enseignement,
CONFEMEN, Secrétariat général, 1999.
- ❖ Diagnostic de la politique nationale de jeunesse du Sénégal,

République du Sénégal, Ministère de la jeunesse et des sports, Projet de promotion des jeunes. Travail d'une équipe de 6 membres coordonné par Moussé Dior DIOP, Août 2000.

- ❖ Programmes multilatéraux couvrant la période 2000-2001, Programmes multilatéraux couvrant la période 2002-2004 CONFEJES, Secrétariat général, Draft n° 1 préparé par Moussé Dior DIOP, Septembre 2000.
- ❖ Présentation PASEC, aux correspondants nationaux, CONFEMEN, 49^e session ministérielle, Octobre 2000.
- ❖ Programme pour la jeunesse des Nations Unies, autonomisation des jeunes pour le développement et la paix, Nations Unies, département de l'information des Nation Unies, Juillet 2001.
- ❖ Compte rendu des travaux du séminaire interne relatif à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des nouvelles orientations, CONFEJES, Secrétariat général, Décembre 2001.
- ❖ Rapport relatif à l'évaluation des programmes de la CONFEJES et des jeux de la Francophonie, CONFEJES, Secrétariat général, Janvier 2002.

SIGLE DES ABREVIATIONS

(ACCT)	Agence de Coopération Culturelle et Technique
(AIF)	Agence Internationale de la Francophonie
(AIMF)	Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement de langue Française
(AIPLF)	Association Internationale des Parlementaires de Langue Française
(AJLF)	Association des Journalistes de Langue Française
(ATN)	Appuis Techniques Nationaux
(AUF)	Agence Universitaire de la Francophonie
(BIRD)	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
(CAMES)	Conseil Africain et Malgache de l'enseignement Supérieur
(CEMAF)	Centre d'Echanges Multilatéraux d'Actualités Francophones
(CHN)	Centres de Haut Niveau
(CIAD)	Centre International d'Athlétisme de Dakar
(CIAM)	Centre International d'Athlétisme de Madagascar
(CIBAT)	Centre International de Boxe de Tunis
(CID)	Centre d'Information et de Documentation
(CIEFAD)	Consortium International Francophone de Formation à Distance
(CIJLA)	Centre International de Judo et de Lutte d'Abidjan
(CIME)	Cursus Intégré de Mobilité des Etudiants
(CIRTEF)	Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française
(CONFESJES)	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage
(CONFEMEN)	Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage
(DEA)	Diplôme d'Etudes Approfondies
(DESS)	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
(EDR)	Ecoles Doctorales Régionales
(FICU)	Fonds International de Coopération Universitaire
(FIFMAS)	Fonds d'Insertion pour la Fabrication de Matériels d'Animation Sportive
(FIJ)	Fonds d'Insertion des Jeunes
(FIPF)	Fédération Internationale des Professeurs de Français
(FFPO)	Fonds Francophone de Préparation Olympique
(FFR)	Fonds Francophone de la Recherche
(ATN)	Appuis Techniques Nationaux
(FFUF)	Fonds Francophone Universitaire de la Formation
(FFUI)	Fonds Francophone Universitaire de l'Information
(FMI)	Fonds Monétaire International
(FMU)	Fonds Multilatéral Unique
(GATT)	General Accords on Trades and Tarifs
(GTCF)	Groupe de Travail CONFESJES

(OIF).....	Organisation Internationale de la Francophonie
(OING).....	Organisation Internationale Non Gouvernementale
(ONG).....	Organisation Non Gouvernementale
(ONU).....	Organisation des Nations Unies
(OTAN).....	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
(OTASE).....	Organisation du Traité de l'Asie du Sud- Est
(PASEC).....	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
(UNISAT).....	Université par Satellite

